



# Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
27 octobre 2023  
Français  
Original : anglais

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 10 octobre 2023, à 10 heures

Présidence : M. Mahmoud ..... (Égypte)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. Bachar Bong

## Sommaire

Point 135 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2024 (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 10 heures.*

**Point 135 de l'ordre du jour : Planification des programmes** ([A/78/6 \(Sect. 2\)](#), [A/78/6 \(Sect. 3\)](#), [A/78/6 \(Sect. 4\)](#), [A/78/6 \(Sect. 5\)](#), [A/78/6 \(Sect. 6\)](#), [A/78/6 \(Sect. 8\)](#), [A/78/6 \(Sect. 9\)](#), [A/78/6 \(Sect. 10\)](#), [A/78/6 \(Sect. 11\)](#), [A/78/6 \(Sect. 12\)](#), [A/78/6 \(Sect. 13\)](#), [A/78/6 \(Sect. 14\)](#), [A/78/6 \(Sect. 15\)](#), [A/78/6 \(Sect. 16\)](#), [A/78/6 \(Sect. 17\)](#), [A/78/6 \(Sect. 18\)](#), [A/78/6 \(Sect. 19\)](#), [A/78/6 \(Sect. 20\)](#), [A/78/6 \(Sect. 21\)](#), [A/78/6 \(Sect. 22\)](#), [A/78/6 \(Sect. 24\)](#), [A/78/6 \(Sect. 25\)](#), [A/78/6 \(Sect. 26\)](#), [A/78/6 \(Sect. 27\)](#), [A/78/6 \(Sect. 28\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29A\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29B\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29C\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29D\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29E\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29F\)](#), [A/78/6 \(Sect. 30\)](#), [A/78/6 \(Sect. 31\)](#), [A/78/6 \(Sect. 34\)](#) and [A/78/16](#))

**Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2024 (suite)** ([A/78/6 \(Introduction\)](#), [A/78/6 \(Sect. 2\)](#), [A/78/6 \(Sect. 3\)](#), [A/78/6 \(Sect. 4\)](#), [A/78/6 \(Sect. 5\)](#), [A/78/6 \(Sect. 6\)](#), [A/78/6 \(Sect. 7\)](#), [A/78/6 \(Sect. 8\)](#), [A/78/6 \(Sect. 9\)](#), [A/78/6 \(Sect. 10\)](#), [A/78/6 \(Sect. 11\)](#), [A/78/6 \(Sect. 12\)](#), [A/78/6 \(Sect. 13\)](#), [A/78/6 \(Sect. 14\)](#), [A/78/6 \(Sect. 15\)](#), [A/78/6 \(Sect. 16\)](#), [A/78/6 \(Sect. 17\)](#), [A/78/6 \(Sect. 18\)](#), [A/78/6 \(Sect. 19\)](#), [A/78/6 \(Sect. 20\)](#), [A/78/6 \(Sect. 21\)](#), [A/78/6 \(Sect. 22\)](#), [A/78/6 \(Sect. 24\)](#), [A/78/6 \(Sect. 25\)](#), [A/78/6 \(Sect. 26\)](#), [A/78/6 \(Sect. 27\)](#), [A/78/6 \(Sect. 28\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29A\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29B\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29C\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29D\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29E\)](#), [A/78/6 \(Sect. 29F\)](#), [A/78/6 \(Sect. 30\)](#), [A/78/6 \(Sect. 31\)](#), [A/78/6 \(Sect. 34\)](#), [A/78/6 \(Sect. 35\)](#), [A/78/6 \(Sect. 36\)](#), [A/78/6 \(Income sect. 1\)](#), [A/78/6 \(Income sect. 2\)](#), [A/78/6 \(Income sect. 3\)](#), [A/78/7](#), [A/78/85](#) and [A/78/95](#))

1. **Le Secrétaire général** déclare qu'il présente le projet de budget-programme pour 2024 à un moment où le monde fait face à des difficultés sur tous les fronts. Des conflits perturbent la vie et les moyens d'existence de millions de personnes ; la menace nucléaire prend de l'ampleur ; les droits humains sont mis à mal ; les besoins humanitaires atteignent des niveaux record ; les inégalités se creusent et les perspectives de réalisation des objectifs de développement durable s'éloignent. Les catastrophes climatiques sont de plus en plus fréquentes, de plus en plus meurtrières et de plus en plus coûteuses. Un pays sur trois présente un risque élevé de crise budgétaire et près de la moitié des personnes touchées par l'extrême pauvreté vit dans des pays aux prises avec de graves problèmes budgétaires.

2. Le rôle des Nations Unies n'a jamais été aussi vital et l'Organisation s'emploie à intensifier son action. Elle a mis au point un programme d'action dénommé « *Notre Programme commun* » ([A/75/982](#)), qui doit contribuer à accélérer la réalisation des objectifs de développement

durable et à forger un multilatéralisme plus inclusif, plus interconnecté et plus efficace pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Le Secrétaire général dit avoir proposé un plan de relance des objectifs de développement durable, qui vise à accroître les financements à long terme abordables en faveur des pays en développement, afin d'aider à sauver les objectifs de développement durable. Il félicite les États Membres d'être parvenus à un consensus sur la déclaration relative aux objectifs de développement durable, qui est l'un des documents les plus importants jamais approuvés par l'Assemblée. L'Organisation plaide en faveur d'un pacte de solidarité climatique et d'un programme d'accélération en vue d'aider à faire face à la crise climatique avant qu'il ne soit trop tard. Sur ces fronts et sur bien d'autres encore, elle est déterminée à œuvrer en faveur de la paix, du développement durable et des droits humains.

3. Les prévisions inscrites dans le projet de budget-programme pour 2024 attestent de l'engagement de l'Organisation à améliorer la vie des populations et à forger une culture d'amélioration constante qui doit lui permettre de s'acquitter concrètement et efficacement de ses mandats. Les investissements que l'Organisation a consacrés à la réforme portent leurs fruits. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents apporte un appui accru et concerté aux pays en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Dans une proportion de 88 %, les gouvernements hôtes ont indiqué que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents exercent un leadership effectif et stratégique à l'appui de leurs plans et priorités nationaux. Tous les pays les moins avancés et tous les pays en développement sans littoral interrogés ont déclaré que les activités de l'Organisation sont en pleine adéquation avec leurs besoins et leurs priorités et tous les petits États insulaires en développement ont indiqué que la collaboration entre les entités des Nations Unies s'est améliorée depuis la mise en place des réformes. Cela étant, l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement continuera de faire preuve d'efficacité dans la mesure où l'Organisation réussira à s'assurer un financement suffisant et prévisible.

4. Les réformes engagées dans le domaine de la paix et de la sécurité ont permis à l'Organisation de commencer à mettre en œuvre des stratégies régionales intégrées et, ainsi, de mieux coordonner son action avec celle des organisations régionales et sous-régionales et d'autres parties prenantes. Il existe désormais un seul point de contact pour les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales qui interviennent dans une même région et dont les mandats, quoique distincts, sont complémentaires. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui a été renforcé, est

maintenant chargé d'assurer la jonction avec le pilier Développement. Le Secrétaire général déclare que ces avancées pourront se consolider si la Cinquième Commission réserve une suite favorable à sa requête tendant à ce que le Fonds pour la consolidation de la paix soit financé de façon prévisible et durable au moyen de contributions statutaires. Il souligne que tous les pays qui ont eu recours au Fonds ont confirmé son efficacité, sa réactivité et, surtout, l'effet multiplicateur qui lui est associé et qui fait que d'autres ressources, dont celles des banques internationales de développement, s'ajoutent à celles du Fonds. Cet effet multiplicateur est vital pour les pays en développement, qui ne peuvent accéder que difficilement à des sources de financement extérieures.

5. Les réformes menées par l'ONU dans le domaine de la gestion ont été axées sur l'amélioration continue : l'Organisation a pu, ce faisant, mieux cibler et mieux adapter ses stratégies et son appui opérationnel, simplifier les politiques et les procédures, renforcer l'orientation vers le terrain et vers les résultats et, ainsi, gagner en souplesse et en adaptabilité. L'Organisation continue également à renforcer les contrôles internes et à améliorer la transparence dans le domaine de l'utilisation des ressources. Davantage d'informations ont été mises à la disposition des États Membres et du Comité consultatif sur des portails – à savoir le système pilote d'information budgétaire et le tableau de bord des résultats du budget-programme ([results.un.org](http://results.un.org)) – dotés de meilleurs outils qui permettent d'extraire et d'analyser des informations sur les ressources et les programmes. L'ONU a mis en service un système intégré de gestion de la performance et de communication de l'information qui, d'une part, rendra plus visibles les résultats des programmes à mesure que l'Organisation élargira son champ d'application et, d'autre part, garantira une meilleure cohérence. Les États Membres ont accès à davantage d'informations sur le personnel et les données démographiques connexes grâce au nouveau portail du Secrétariat consacré au personnel. Le portail des États Membres relatif au personnel en tenue permet aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police de s'informer sur le versement des remboursements et la conclusion des mémorandums d'accord.

6. Toutefois, l'Organisation ne pourra améliorer l'exécution des programmes que si elle dispose de liquidités. Sa situation de trésorerie s'est détériorée durant l'année en cours, les recouvrements comptabilisés jusqu'à la fin du troisième trimestre s'étant inscrits en baisse. Plus précisément, seulement 64 % des contributions avaient été collectées en 2023, contre 71,9 % en 2022 et 82,7 % en 2021. Cette

tendance préoccupante que constitue l'arrivée de plus en plus tardive des paiements pose des problèmes de gestion. En août 2023, l'Organisation a dû emprunter la totalité du solde du Fonds de roulement. En octobre 2023, elle devrait emprunter au Compte spécial. En novembre 2023, l'Organisation risque d'épuiser l'excédent de trésorerie des tribunaux internationaux fermés, ce qui entraînera une crise de paiements, à moins que la situation des recouvrements ne s'améliore. Afin d'aligner les décaissements sur les réserves, l'Organisation a adopté, à la mi-juillet 2023, des mesures temporaires de gestion de la trésorerie, en espérant pouvoir les lever avant la fin septembre. Malheureusement, elle a dû mettre en place de nouvelles mesures en septembre. Comme ils l'ont fait dans un passé récent, les gestionnaires de programmes s'efforceront de limiter autant que possible les effets défavorables sur l'exécution des programmes, mais une prolongation des mesures de conservation des liquidités, telles que la suspension des recrutements, compromettra l'exécution de certains mandats. Même dans le meilleur des cas, l'Organisation commencera l'année 2024 avec moins de liquidités que pour l'année 2023, parce qu'elle a restitué des crédits au début de 2023. Cette situation met au jour l'absurdité des règles budgétaires - l'Organisation étant contrainte de restituer l'argent qu'elle n'a pas pu dépenser au cours de l'année parce qu'elle ne l'a pas reçu à temps. Par conséquent, si la situation de trésorerie ne s'améliore pas avant la fin de 2023, l'exécution des programmes sera probablement plus fortement compromise encore en 2024. Le Secrétaire général remercie les 137 États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs quotes-parts et se réjouit de constater que davantage d'États Membres s'acquittent aujourd'hui de cette obligation dans de meilleurs délais que durant les 20 années précédentes. Il engage tous les États Membres à suivre cette voie.

7. En décembre 2022, l'Assemblée générale a mis un terme à la période d'expérimentation du cycle budgétaire annuel et officialisé le passage à ce cycle. L'Organisation sait gré de l'appui reçu et continuera d'appliquer toutes les orientations données par l'Assemblée générale. La formule retenue pour la présentation du budget-programme de 2024 s'est stabilisée. Les projets de plan-programme pour 2024 témoignent de l'importance accrue que l'Organisation attache aux résultats. Les 350 cadres de résultats continuent de s'améliorer et attestent de plus en plus des effets concrets de l'action de l'Organisation sur le terrain et des changements constructifs apportés par ses interventions. Plus de 60 % des cibles quantitatives prévues visent désormais une augmentation d'au moins 10 % des résultats. Ce chiffre est en hausse par rapport

à 2023, où il s'établissait à 45 %, et par rapport à l'exercice biennal 2018-2019, où il était inférieur à 30 %. L'Organisation a réduit les doublons dans les stratégies et les produits, tout en préservant le volume des informations fournies. Son message est clair : chaque gestionnaire de programme doit examiner attentivement chaque dollar qui est dépensé ou qu'il est prévu de dépenser et constamment réexaminer et ajuster les activités relatives aux programmes en vue d'atteindre les résultats prévus. L'Organisation pourra ainsi utiliser au mieux les ressources pour exécuter les mandats et se concentrer encore plus efficacement sur les résultats.

8. Abordant la question du montant des ressources nécessaires dans le projet de budget-programme pour 2024, le Secrétaire général indique que, pour pouvoir s'acquitter pleinement de ses mandats, l'Organisation a besoin d'un montant total de 3,3 milliards de dollars. Ce montant couvre 10 334 postes, soit une augmentation nette de 199 postes, à l'exclusion des missions politiques spéciales. La plupart des postes supplémentaires sont requis pour l'exécution des nouveaux mandats intergouvernementaux. Le Secrétaire général dit qu'il propose également la transformation de postes jusque-là financés au moyen de ressources extrabudgétaires, en vue d'assurer un financement adéquat, pérenne et prévisible des activités prescrites, essentiellement dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et des droits humains. La Cinquième Commission examinera plus tard, durant la session, des propositions supplémentaires concernant des travaux de construction, des prévisions budgétaires révisées – notamment au titre de la lutte contre la discrimination raciale au Secrétariat – et les incidences sur le budget-programme d'un certain nombre de mesures. Le Secrétariat n'a ménagé aucun effort pour mettre au jour des gains d'efficacité, qui devraient permettre de consacrer davantage de ressources à l'exécution directe des activités relatives aux programmes qui sont prescrites. Par ailleurs, les besoins en ressources des départements d'appui ont atteint la limite du volume nécessaire à l'offre d'un appui adéquat et continu en matière de politiques, d'opérations et de communication dans les domaines programmatiques. Dans l'ensemble, si l'on exclut l'actualisation des coûts, les projets de construction et les nouveaux mandats, le projet de budget-programme reste globalement au niveau de 2023 ; en termes réels, il est inférieur au niveau du budget de 2019, qui a précédé le premier budget-programme annuel.

9. Le Secrétaire général souligne quatre éléments en particulier. Tout d'abord, il propose de continuer à investir dans le développement durable et sollicite une

hausse de 4 millions de dollars du financement consacré aux programmes du pilier Développement. Il s'agit de la cinquième augmentation consécutive demandée pour le développement. De ce fait, les ressources relatives au programme ordinaire de coopération technique ont augmenté de 30 % par rapport aux ressources approuvées pour 2019. Le Secrétaire général dit qu'il appuie résolument le programme ordinaire. Une chose est de financer les postes de l'Organisation, autre chose est de pouvoir financer l'appui direct fourni aux États qui s'emploient à promouvoir le développement. Le Secrétaire général exprime l'espérance qu'au fil du temps le budget de l'Organisation sera beaucoup plus à même d'apporter cet appui aux États.

10. Le Secrétaire propose d'augmenter de 25 % le nombre de postes du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin de renforcer la capacité de soutien aux pays concernés. Il propose également une augmentation de 700 000 dollars pour le Département des affaires économiques et sociales aux fins de la mise en œuvre du nouveau mandat sur l'amélioration des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Il propose une modalité de financement du Compte pour le développement, grâce à laquelle les ressources futures atteindraient 0,5 % du budget approuvé de l'année antérieure. Cette disposition garantira une plus grande prévisibilité et moins de fluctuations d'une année à l'autre, ce qui facilitera la planification des projets et améliorera les taux d'exécution.

11. Deuxièmement, le Secrétaire général voudrait dégager un financement supplémentaire, au titre du budget ordinaire, pour les droits humains et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Sur la base des orientations données l'année précédente par l'Assemblée générale, il propose un montant supplémentaire de 15 millions de dollars, pour inscrire au budget ordinaire les coûts opérationnels liés aux fonctions exécutives et aux fonctions de gestion de l'Office, qui sont financés jusque-là par des ressources extrabudgétaires. Il ne doute pas que la Commission est consciente de l'importance cruciale que revêt le travail de l'UNRWA pour le peuple palestinien et pour la paix et la stabilité. En outre, sur la base des orientations de l'Assemblée générale, il a inscrit de nouvelles propositions de consolidation des ressources pour les mandats du Conseil des droits de l'homme dans le projet de budget-programme, afin de réduire la fragmentation des projets de budget et d'assurer une plus grande prévisibilité et de permettre une meilleure planification

de l'utilisation des ressources par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le projet de budget prévoit également un financement au titre du budget ordinaire pour répondre aux demandes croissantes dans le cadre des mandats existants, soutenir les procédures intergouvernementales, renforcer l'évaluation et réduire l'arriéré de travail du système des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme.

12. Troisièmement, le Secrétaire général propose de renforcer l'appui fourni aux États Membres pour la lutte contre le terrorisme. Dans le cadre du budget-programme, il est demandé 4,3 millions de dollars supplémentaires pour le Bureau de lutte contre le terrorisme, notamment la transformation de 24 postes financés par des ressources extrabudgétaires, sur la base des propositions de l'année précédente. Cette démarche est conforme aux orientations de l'Assemblée générale.

13. Quatrièmement, le Secrétaire dit qu'il convient de renforcer la protection des données et de la vie privée et de garantir la circulation, l'utilisation et le partage responsables des données personnelles par les entités du Secrétariat à l'appui des mandats de l'ONU. À cet effet, il propose la création d'un petit bureau technique de la protection des données et de la vie privée, qui serait chargé de la supervision et de la coordination effective des questions relatives à la gestion de la protection des données et de la vie privée, ainsi que de la définition des orientations techniques en la matière.

14. Par ailleurs, l'Organisation s'est engagée à renforcer le multilinguisme, comme l'a demandé l'Assemblée générale, en rendant possible la diffusion simultanée des communiqués de presse dans les six langues officielles. Cela permettra de faire davantage entendre sa voix, d'atteindre des publics plus larges et de renforcer sa présence dans les médias sociaux et sur le Web.

15. Le projet de budget-programme pour 2024 témoigne de l'engagement de l'Organisation à renforcer ses effectifs et à les rendre aptes à s'acquitter de leur mission. Par exemple, le taux d'augmentation du nombre de postes aux classes P-2 et P-3 est plus de 10 fois supérieur au taux d'augmentation des postes de la classe D-1 et des postes de classe supérieure, ce qui contribuera à rajeunir le Secrétariat. Avec cette inversion marquée des tendances passées, l'Organisation devient également moins surchargée au sommet. Sur les 10 334 postes proposés dans le projet de budget pour 2024, moins de 5 % sont de la classe D-1 ou de rang supérieur. Dans le cadre du budget de 2024, il est proposé de se doter de nouvelles compétences, notamment dans les domaines des données, de l'innovation, du numérique,

de la prospective et de l'expertise en sciences comportementales, conformément à la Stratégie d'exploitation des données et à l'initiative ONU 2.0.

16. L'Organisation met tout en œuvre pour faire en sorte que ses effectifs reflètent le caractère international des membres des Nations Unies. Le Secrétaire général salue la décision de l'Assemblée générale d'augmenter le nombre de postes soumis au principe de la répartition géographique. Cette mesure revêt un caractère essentiel pour tous les volets de l'action de l'Organisation, qui révise sa stratégie de représentation géographique afin d'attirer davantage de personnel provenant de pays non représentés ou sous-représentés. Cette question constitue pour le Secrétaire général une priorité absolue dans les orientations qu'il donne à tout le personnel d'encadrement. Par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, des stratégies de sensibilisation ciblées sont mises en œuvre dans les pays concernés. Dans le même esprit, l'Organisation s'efforcera d'élargir les possibilités de recrutement sur une base géographique aussi large que possible pour tous les postes. Il ne faut pas oublier que les postes soumis au principe de la répartition géographique ont été spécifiquement classés comme tels, contrairement à d'autres postes. C'est pour ces autres postes qu'il est demandé au personnel d'encadrement d'accorder résolument la priorité à l'application du principe d'une répartition régionale équilibrée, ce qui n'a pas été le cas dans le passé. L'Organisation a réalisé la parité des genres aux échelons supérieurs et, sur la base des projections actuelles, elle devrait pouvoir atteindre la parité à tous les niveaux à l'échéance de 2028, même si l'on relève des difficultés particulières concernant les opérations sur le terrain. Il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à la parité dans chaque entité et à tous les échelons.

17. Le Secrétaire général dit que, dans ce contexte, il compte que la Commission soutiendra son projet de budget pour 2024, à l'heure où des dispositions sont prises pour permettre à l'Organisation de mieux répondre aux besoins et aux demandes des États et des populations. Il se félicite de l'occasion qui lui est offerte de s'entretenir avec les membres de la Commission lors de la réunion en cours et les assure que les hauts responsables continueront à prêter leur concours à la Commission dans le cadre de ses délibérations relatives au projet de budget.

18. **Mme Jerboui** (Vice-Présidente du Comité du programme et de la coordination), présentant le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) réuni à sa soixante-troisième session, objet du document A/78/16, dit que le rapport comporte d'importantes conclusions et recommandations ressortissant de la

responsabilité qui incombe au CPC d'examiner le programme de travail du Secrétaire général et d'aider le Conseil économique et social à s'acquitter de ses fonctions de coordination au sein du système des Nations Unies.

19. Dans le cadre de l'examen des questions relatives aux programmes, le CPC a étudié, au titre du projet de budget-programme pour 2024, 28 programmes, dont 18 ont fait l'objet de recommandations précises. Pour ce qui est des 10 programmes restants, le CPC a recommandé que l'Assemblée générale examine, à sa soixante-dix-huitième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes », les plans des programmes 2, 3, 6, 10, 13, 17, 20, 21, 25 et 26.

20. Au titre des activités du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le CPC a également examiné les documents suivants : le rapport biennal du BSCI sur le renforcement du rôle de l'évaluation et l'application des résultats de l'évaluation lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale ; le rapport du BSCI sur les évaluations thématiques de l'appui du Secrétariat de l'ONU aux objectifs de développement durable (le CPC recommandant à l'Assemblée d'approuver les recommandations figurant aux paragraphes 49 à 51 de ce rapport) ; les rapports du BSCI sur l'évaluation des sous-programmes de trois commissions régionales (chaque rapport ayant donné lieu à des recommandations du CPC) ; et le rapport du BSCI sur l'évaluation du soutien régional du Bureau de la coordination des activités de développement (le CPC recommandant à l'Assemblée d'approuver les recommandations figurant aux paragraphes 46 et 47 dudit rapport).

21. Au chapitre des questions de coordination et, pour assister, comme il en est chargé, le Conseil économique et social dans l'exercice de ses fonctions de coordination au sein du système des Nations Unies, le CPC a examiné le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2022, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, en recommandant à l'Assemblée de faire siennes les recommandations figurant au paragraphe 64 dudit rapport.

22. **M. Bachar Bong** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour 2024 ([A/78/7](#)), indique que le chapitre I du rapport rend compte des observations et recommandations générales du Comité

consultatif sur les questions transversales, tandis qu'au chapitre II figurent des observations et des recommandations spécifiques, notamment celles relatives aux ressources affectées aux postes et aux objets de dépense autres que les postes. Il rappelle que de nombreuses observations et conclusions prospectives figurent dans le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget-programme pour 2022 ([A/78/330](#)), présenté à la Commission à sa deuxième séance (voir [A/C.5/78/SR.2](#)), ainsi que dans d'autres rapports présentés à la Commission.

23. Le Comité consultatif note qu'à l'exclusion des propositions supplémentaires qui seront examinées au cours de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, le montant des ressources demandées au titre du projet de budget ordinaire pour 2024, qui s'établit à 3,3 milliards de dollars, représente, après actualisation préliminaire des coûts d'un montant de 64,2 millions de dollars, une augmentation de 8 millions de dollars. Le Comité consultatif estime qu'il faut s'attacher à analyser systématiquement l'impact réel de l'actualisation des coûts par rapport aux prévisions budgétaires initiales avant actualisation des coûts et dit espérer que les informations correspondantes figureront à l'avenir dans tous les rapports sur l'exécution du budget.

24. S'agissant des grandes questions transversales, les examens (à la fois ceux des effectifs civils et ceux des dépenses), qui doivent être menés à l'échelon des chapitres et guidés par une culture de l'efficacité, devraient être complétés par une gestion prévisionnelle globale des besoins en personnel, les possibilités offertes par les projections de départs à la retraite devant être mises à profit pour rajeunir l'Organisation et parvenir à une répartition géographique équitable et à une représentation équilibrée des genres. Afin de renforcer l'efficacité des examens des ressources de l'Organisation, le Comité recommande d'élaborer un plan précisant le calendrier et la périodicité de l'examen des dépenses et leur relation avec d'autres examens menés simultanément ou prévus. Tout en prenant acte du premier examen des dépenses réalisé à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Comité consultatif estime qu'il convient de présenter de manière plus complète et mieux regroupée les informations relatives aux gains d'efficacité enregistrés et aux améliorations opérationnelles mises en œuvre.

25. Le Comité consultatif estime également qu'il serait possible de gagner encore en efficacité, par exemple en établissant un mécanisme de regroupement des informations concernant toutes les sources de financement et la coopération entre toutes les entités

concernées, y compris avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en vue de la réalisation des programmes d'action pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits états insulaires en développement. Le Comité consultatif compte également que le futur projet de budget-programme comportera des informations sur les initiatives menées à l'échelle du système en vue de consolider les gains d'efficacité et d'améliorer la coordination.

26. Si l'efficience de l'Organisation est pleinement tributaire des initiatives susmentionnées, le Comité consultatif note également que la situation de liquidité mise en évidence par le Secrétaire général et les mesures temporaires qui sont prises auront une incidence considérable sur les dépenses et l'exécution du mandat si des solutions ne sont pas trouvées dans les meilleurs délais. Le Comité consultatif estime que la consolidation des ressources correspondant aux incidences sur le budget-programme en 2024 devrait être considérée comme exceptionnelle à ce stade et recommande que l'on élabore des critères spécifiques, y compris un seuil d'absorption potentielle, en tenant compte des schémas de dépenses dans les chapitres concernés.

27. S'agissant du recouvrement des coûts et notamment des montants des coûts recouvrés, ventilés par chapitre du budget et type de service, le Comité consultatif, tout en notant l'excédent cumulé des services de 452,92 millions de dollars au 31 décembre 2022, recommande l'inclusion d'informations détaillées sur les règlements, les lignes directrices et les critères utilisés, sur les montants recouvrés séparément auprès d'autres sources, y compris l'appui aux programmes et les contributions volontaires, par type et par service dans le chapitre du budget correspondant, ainsi que d'une ventilation - en annexe à l'introduction des futurs projets de budget - des informations sur les dépenses, par chapitre, par niveau des postes et par source de financement.

28. Le Comité consultatif souligne qu'il faut, d'urgence, réglementer l'utilisation de l'intelligence artificielle et en gérer les risques à l'échelle du système des Nations Unies, en élaborant un cadre global de gouvernance et d'application du principe de responsabilité, assorti d'instruments normatifs et de règles d'éthique pour le personnel du Secrétariat.

29. S'agissant des postes et des questions de personnel, à l'exclusion des missions politiques spéciales, un total de 10 334 postes est proposé pour le budget ordinaire de 2024, ce qui représente une augmentation nette de 199 postes, soit 2,0 %. Le Comité

consultatif note qu'au 30 juin 2023 1 060 postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants, dont certains depuis longtemps, et il espère qu'ils seront pourvus, compte étant tenu du principe d'une représentation géographique équitable. Le Comité consultatif note que le taux de vacance global budgétisé pour les catégories des administratrices et administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur est de 11,5 %, ce qui est inférieur au taux de vacance approuvé de 12,4 %, et que le taux de vacance budgétisé pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées est de 10,7 %. Les taux de vacance budgétisés devraient être réalistes et basés sur les taux de vacance réels enregistrés au cours des périodes précédentes.

30. Depuis le lancement de la Stratégie sur la parité des sexes en 2017, la part globale du personnel féminin dans l'ensemble des chapitres du budget a atteint le taux de 51,6 %. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire en matière de représentation géographique. Le Comité consultatif tient à mettre en lumière des facteurs qui ajoutent de la difficulté aux processus de recrutement et pourraient influer sur la représentation géographique. Les affectations « temporaires » à des postes de niveau supérieur et pour de longues périodes de fonctionnaires qui conservent un droit sur leur poste d'origine ont une incidence sur le processus de recrutement, ainsi que sur la représentation géographique et la représentation équilibrée des genres. Le Comité note également que, depuis 2018, de nombreux administrateurs et administratrices auxiliaires ont été embauchés. La majorité d'entre eux viennent de certains pays en particulier, et ce pour tous les chapitres du budget. La situation est encore aggravée par l'absence de critères clairs concernant la transformation des emplois de temporaire et des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire. Le Comité consultatif rappelle la conclusion du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle les résultats obtenus par rapport à l'indicateur clé d'une représentation géographique équitable n'ont pas atteint l'objectif de 50 % durant deux années consécutives et espère que le nouveau système de recrutement permettra d'apporter des solutions adéquates aux difficultés relevées.

31. Le Comité consultatif attire l'attention sur un certain nombre de conclusions qu'il a formulées concernant les différents chapitres du projet de budget-programme pour 2024. En ce qui concerne la proposition de création d'un Bureau de la protection des données et de la vie privée, le Comité, tout en reconnaissant l'importance que revêt cette problématique, estime qu'il pourrait s'avérer utile d'entreprendre un travail préliminaire, consistant à

évaluer, au moyen des ressources disponibles, les capacités existantes et la faisabilité d'un mécanisme de coordination interne.

32. Pour ce qui est des domaines liés au développement, le Comité consultatif prend acte de l'augmentation des ressources demandées au chapitre 23, au titre du programme ordinaire de coopération technique, mais relève que lesdites ressources continuent de servir au financement des postes, y compris des postes de haut niveau, pour certains pendant plus de cinq ans. Il estime qu'il y a lieu de remédier à cette situation et de veiller aussi à ce l'affectation des ressources destinées au programme soit plus efficiente, davantage orientée vers le terrain et profitable au plus grand nombre possible d'États Membres, notamment les plus vulnérables. Le Comité est vivement préoccupé, d'une part, par l'absence d'un plan intégré de communication et d'un cadre d'évaluation commun, et, d'autre part, par le fait qu'un programme de cette nature n'ait pas permis de suivre les projets et d'identifier les pays bénéficiaires avant 2021.

33. En ce qui concerne le chapitre 35, le Comité consultatif estime que, conformément à la résolution [77/262](#), un ensemble plus complet de modalités de financement du Compte pour le développement aurait pu être envisagé. Ces différentes modalités auraient pu offrir la possibilité de maintenir ou d'augmenter les ressources jusqu'au niveau approprié, en lieu et place de la modalité recommandée de 0,47 % du projet de budget global, qui est inférieure à l'objectif de financement de 0,50 %. Le Comité relève d'autres questions d'importance telles que, notamment, le défaut de complémentarité avec le programme ordinaire de coopération technique, les limites du Compte pour le développement en tant qu'outil du programme de renforcement des capacités, à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, s'agissant, par exemple, du niveau et de la durabilité de ses ressources, de sa gouvernance, de la gestion de ses programmes et de la répartition des tâches ayant trait à son administration entre les entités pertinentes, ainsi que le manque d'outils concrets permettant de mesurer les retombées des projets.

34. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'examiner, au niveau et à la tribune appropriés, des plans concrets visant à renforcer le rôle du programme ordinaire de coopération technique et celui du Compte pour le développement et à garantir leur efficacité et la solidité de leur gestion, y compris les relations avec les différentes entités et l'adéquation et la prévisibilité du financement, en vue de les repositionner en tant qu'instruments importants porteurs de dividendes pour le développement.

35. Au titre du chapitre 24, s'agissant du projet de consolidation des ressources demandées pour l'exécution des mandats du Conseil des droits de l'homme et de la question de savoir si cette démarche devrait être appliquée sur le long terme, le Comité consultatif recommande la mise en œuvre d'une phase pilote sur une période de trois ans, couvrant les exercices 2025 à 2027. Concernant le chapitre 28 (Communication globale), compte tenu de la nécessité de renforcer la coordination des initiatives entreprises pour accélérer la réalisation du Programme 2030 et au vu de l'évolution rapide des innovations technologiques et des problèmes liés à la désinformation, ainsi que de la nécessité de respecter le multilinguisme en améliorant la communication, notamment par la publication des communiqués de presse dans les six langues officielles, le Comité consultatif recommande un examen indépendant du Département de la communication globale, y compris des centres d'information de l'ONU, sur la base d'une étude approfondie des effectifs et de la charge de travail.

36. En ce qui concerne les activités administratives financées en commun visées par l'article 31, le Comité a examiné le cadre juridique et les procédures connexes, y compris le partage des coûts et la procédure d'examen du budget. Le Comité consultatif estime que la procédure actuelle à faire examiner le budget de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection par le Réseau Finances et budget du Conseil des chefs de secrétariat pourrait être perçue comme s'agissant d'un conflit d'intérêts potentiel. Il est d'avis que le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, suive de près, en consultation avec les responsables des entités, l'analyse de la procédure d'examen du budget. Le Comité recommande également que les organes directeurs des organisations membres participantes soient informés des difficultés potentielles, de manière à garantir un niveau de contrôle supplémentaire, l'objectif étant d'éliminer tout risque de conflit d'intérêts.

37. En ce qui concerne la documentation, le Comité consultatif réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts pour garantir la soumission, en temps voulu, de documents complets et exacts, y compris les informations complémentaires et les réponses écrites. Malheureusement, le Comité consultatif ne peut pas s'en remettre au portail d'information sur le budget, compte tenu de la fluidité des informations fournies.

38. Enfin, le Comité souligne que les recommandations figurant dans son rapport entraîneraient une réduction globale du Projet de budget-programme pour 2024 de 15 117 100 dollars,

avant réévaluation des coûts. Il tient également à saluer les efforts déployés par le Secrétaire général et l'appui apporté par son équipe lors de l'examen du budget.

39. **Le Président** attire l'attention sur le rapport du Secrétaire général, dans lequel figure le treizième rapport d'activité sur la mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement (A/78/85) et sur le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit concernant le projet de budget-programme pour 2024 du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (A/78/95).

40. **M. Gala López** (Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine et abordant tout d'abord la question de la planification des programmes, déclare que le Groupe priviliege les orientations intergouvernementales en matière d'exécution des mandats et, qu'à cet égard, il tient à souligner le rôle fondamental que joue le Comité du programme et de la coordination (CPC) dans la bonne exécution par le Secrétariat des mandats qui lui sont confiés. Le Groupe réaffirme que les termes et expressions utilisés dans les plans de programme doivent faire l'objet d'un accord intergouvernemental et rappelle le paragraphe 11 de la résolution 77/254 de l'Assemblée générale sur la planification des programmes, dans lequel il est demandé aux grandes commissions de l'Assemblée générale de formuler des recommandations sur les programmes dans les cas où les débats tenus au sein du CPC n'ont pas abouti à un consensus.

41. Abordant la question du projet de budget-programme pour 2024, l'intervenant fait savoir que le Groupe a prêté une attention particulière aux incidences potentielles dudit projet au niveau opérationnel, notamment en ce qui concerne les programmes et activités qui intéressent les pays en développement. La majeure partie du budget ordinaire est allouée au financement des dépenses de personnel, le coût de la vie à New York servant de référence. S'il est bien conscient qu'il importe de maintenir l'attrait de l'Organisation pour des professionnels qualifiés, le Groupe relève que les réalités de la plupart des pays du Sud sont très différentes de celles de New York.

42. Les pays en développement ont plus que jamais besoin de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci doit agir et présenter des exemples concrets d'une coopération effective au service de ceux qui en ont le plus besoin. C'est ce qui a motivé l'appel que le Groupe a adressé au Secrétaire général afin qu'il étudie des moyens novateurs de communication et de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. En fait, le budget ordinaire comporte des outils qui peuvent contribuer à relancer la poursuite des objectifs de

développement durable. Deux des outils les plus importants sont le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement. Ces deux instruments, qui déterminent dans une large mesure la capacité de l'Organisation à influer favorablement sur les moyens de subsistance des populations, ne bénéficient que de faibles niveaux de financement pour la réalisation de projets concrets visant à promouvoir le développement et le renforcement des capacités sur le terrain. Conscient de leur importance vitale, le Groupe est résolu à promouvoir ces deux instruments, en vue de renforcer la contribution de l'Organisation au développement durable par le truchement de son budget ordinaire et des compétences qu'elle a acquises. L'on ne saurait s'en tenir au statu quo pour l'élaboration du budget ordinaire, sous peine de compromettre l'image de l'Organisation.

43. Rappelant les appels que ne cesse de lancer le Secrétaire général en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, le Groupe tient à souligner que l'Organisation devrait appuyer de tout son poids un certain nombre de manifestations de haut niveau prévues en 2024 : la douzième session du Forum urbain mondial ; la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral ; la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement ; la session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Le Groupe souhaite que le budget réponde aux besoins et aux préoccupations des personnes au service desquelles travaille l'Organisation et espère que l'esprit qui a inspiré les positions exprimées lors des rencontres de haut niveau tenues à l'ouverture de la session en cours de l'Assemblée générale continuera à éclairer les délibérations de la Commission sur le projet de budget-programme.

44. **Mme Samson** (représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la République de Moldova, de la Serbie, de la Türkiye et de l'Ukraine, pays candidats, ainsi que de la Géorgie, de Monaco et de Saint-Marin, déclare qu'il incombe à la Commission de veiller à ce que l'Organisation dispose des moyens dont elle a besoin pour s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés par les États Membres. Résolument attachés à un multilatéralisme effectif, l'Union européenne et ses États Membres félicitent le Secrétaire général pour la vision prospective dont il fait montre dans sa réforme, portée sur trois piliers, et saluent la décision prise par l'Assemblée générale, à sa soixante-dix-septième session, d'approuver sa proposition visant

à annualiser le budget de l'Organisation. Le cycle budgétaire annuel, qui est la pièce maîtresse de la réforme de la gestion, a déjà favorisé l'émergence d'une culture du résultat et de la responsabilité au sein de l'Organisation et a rendu le budget plus réactif - une innovation qui s'imposait en ces temps difficiles. L'Union européenne soutient également Notre Programme commun (A/75/982) et l'appel lancé par le Secrétaire général en vue de la mobilisation d'un financement durable de l'Organisation et s'emploiera à faire en sorte que le plan-programme et le projet de budget-programme pour 2024 soient adoptés en temps voulu.

45. Il est regrettable que le CPC n'ait pas pu parvenir à un consensus sur dix programmes importants, bien que sa session ait été prolongée au point d'atteindre la durée des délibérations de certaines grandes commissions. Le rôle du CPC doit être soutenu et non dilué et transféré à d'autres grandes commissions de l'Assemblée générale, dont les programmes de travail sont déjà très chargés. L'Union européenne en appelle donc de nouveau aux membres du CPC afin qu'ils recherchent activement un consensus et proposent des recommandations concernant les 28 plans de programme à sa prochaine session, comme l'a prescrit l'Assemblée générale.

46. En même temps qu'elle salue l'initiative du Secrétaire général visant à réduire la fragmentation de la présentation du budget, l'Union européenne estime souhaitable une amélioration supplémentaire des processus de planification et de budgétisation, qui favorisera le recours à des stratégies et à des méthodes de gestion susceptibles d'épauler la recherche de la performance et du résultat. L'Union européenne espère que le Secrétaire général continuera de s'employer à rendre plus transparentes les demandes de ressources et à les soumettre rapidement et sous une forme complète. Il s'agit de veiller à ce que le budget donne une image précise et complète des ressources nécessaires à l'exécution des mandats de l'Organisation.

47. Le budget couvre un ensemble de priorités qui revêtent un caractère primordial pour la performance de l'Organisation. Son élaboration n'est pas un jeu à somme nulle de préférences et de penchants antagoniques, mais l'expression d'une responsabilité politique commune vis-à-vis du bon fonctionnement de l'Organisation. Il importe, dès lors, que les trois piliers de l'Organisation soient traités sur un pied d'égalité. L'Union européenne se félicite donc de la proposition visant à remédier au sous-financement chronique des questions relatives aux droits humains et des initiatives prises pour assurer un financement adéquat du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et pour consolider ses ressources, au moment où

l'Organisation s'apprête à célébrer le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le trentième anniversaire de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme. L'Union européenne ne ménagera aucun effort pour parvenir à un résultat consensuel sur cet important engagement politique et se déclare résolu à participer de manière constructive, de bonne foi et dans un climat de confiance au débat sur le budget.

48. Cette volonté d'adopter un budget par consensus doit s'accompagner d'une égale détermination à s'acquitter des obligations financières à l'égard de l'Organisation, qui ne pourra produire les résultats attendus que si elle dispose de liquidités suffisantes. L'Union européenne est profondément préoccupée par les paiements tardifs, partiels et imprévisibles, qui créent des problèmes de liquidité, limitent la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses mandats et lui imposent des problèmes de performance endémiques. L'Union européenne prie donc tous les États Membres de verser leurs contributions intégralement et sans retard et, lorsqu'ils éprouvent des difficultés temporaires à s'acquitter de leurs obligations financières annuelles, de communiquer avec le Secrétariat et d'assurer un certain niveau de prévisibilité.

49. En ce qui concerne d'autres questions budgétaires primordiales, l'Union européenne soutient résolument l'approbation de ressources suffisantes pour le retrait ordonné et la liquidation de la MINUSMA, une importance toute particulière devant être accordée à la sûreté et à la sécurité des soldats et des soldats de la paix et du personnel civil, qui œuvrent courageusement en dépit des difficultés et des risques accrus de sécurité. Donnant suite à l'appel du Secrétaire général à mener à bien les débats de la Commission sur le financement de la consolidation de la paix, l'Union européenne réaffirme l'engagement commun à assurer un financement adéquat, prévisible et durable du Fonds pour la consolidation de la paix.

50. Enfin, l'Union européenne tient à saluer l'action que ne cesse de mener le Secrétaire général pour améliorer l'efficience et l'efficacité de l'Organisation, son orientation vers les résultats, sa transparence, sa responsabilité et sa performance en faveur de tous ses peuples. Elle sait gré à l'ensemble du personnel des Nations Unies du dévouement et du travail inlassables qu'il continue de mettre au service de l'accomplissement de la mission de l'Organisation.

51. **M. Sabo** (Éthiopie), prend la parole au nom du Groupe des États d'Afrique et, rappelant que la session en cours marque le début de la mise en œuvre du cycle

budgétaire annuel, suite à l'adoption, par l'Assemblée, de la résolution 77/267, intitulée "Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : examen des modifications apportées au cycle budgétaire", déclare que le Groupe soutiendra les initiatives visant à concrétiser les avantages attendus du cycle budgétaire annuel, à savoir une culture axée sur les résultats, la participation des directeurs de programme, une planification souple et efficace, une présentation exhaustive des rapports, ainsi que la responsabilité et la transparence. Particulièrement attaché à ce que la planification des programmes conserve un caractère intergouvernemental et à ce que les programmes soient examinés selon un ordre approprié, le Groupe attend avec intérêt la mise en œuvre intégrale de tous les volets de ladite résolution. En ce qui concerne les dix programmes restés en suspens après leur examen par le CPC, le Groupe souligne la nécessité, pour la présidence de l'Assemblée générale et la présidence de la Cinquième Commission, de se mettre en rapport avec les présidences des grandes commissions et de leur prêter leur concours afin de s'assurer – comme le prévoit le paragraphe 11 de la résolution 77/254 de l'Assemblée générale – que les grandes commissions concernées examinent ces programmes et formulent les conclusions et les recommandations y relatives.

52. Le Groupe se dit préoccupé par la baisse des crédits prévus dans le projet de budget-programme pour 2024 par rapport au montant du budget-programme de 2023. Face aux problèmes multidimensionnels auxquels le monde doit actuellement faire face - qu'ils concernent la paix et la sécurité, la multiplication des besoins humanitaires, les revers subis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable ou l'absence de progrès dans le domaine de l'action climatique - l'Organisation des Nations Unies doit se montrer forte et efficace et jouer un rôle encore plus important que par le passé. C'est pourquoi l'Organisation doit se doter d'une capacité organisationnelle optimale et d'une envergure mondiale et disposer d'un personnel compétent dont la composition corresponde à une représentation géographique équitable.

53. Toutefois, l'Organisation ne pourra pas honorer ses engagements et s'acquitter de ses mandats si elle se trouve en proie à des contraintes financières. Le Groupe plaide donc en faveur d'une mobilisation de ressources qui soit à la hauteur des défis du moment et des attentes croissantes à l'égard des Nations Unies. Cette position concerne notamment les ressources nécessaires à la mise en œuvre effective des programmes d'appui au développement de l'Afrique, qui constitue une priorité pour l'Organisation. Pour le Groupe, le programme

ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement peuvent faire office de catalyseurs de l'aide au développement et favoriser l'obtention de résultats tangibles. Le Groupe sollicite donc une augmentation de leurs ressources, qui devront appuyer des projets de développement concrets conformes aux priorités nationales. Par ailleurs, soucieux de veiller à une pleine application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, le Groupe préconise un renforcement de la coordination et de la communication entre le Secrétariat de l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales concernant l'utilisation des ressources consacrées aux programmes et aux activités en Afrique.

54. Le Groupe prendra donc une part active aux délibérations de la Commission, dans le souci d'allouer les ressources nécessaires à tous les points pertinents, y compris ceux concernant la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le soutien des Nations Unies à l'Afrique par le truchement de l'Agenda 2063, le Compte pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), les programmes intéressant les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, la construction et la gestion immobilière, ainsi que le budget du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'éradication du racisme sur le lieu de travail. Le Groupe continuera d'œuvrer de manière constructive à ce que les débats sur l'investissement dans la prévention et la consolidation de la paix puissent être menés à bonne fin, à l'effet d'assurer le financement du Fonds de consolidation de la paix au moyen des contributions statutaires. Favorables à l'action que mène le Secrétaire général pour faire de l'Organisation un lieu de travail exemplaire, exempt de racisme et de pratiques racistes, le Groupe attend avec intérêt une proposition ciblée sur la lutte contre le racisme et la promotion de la dignité pour tous au sein du Secrétariat de l'ONU. Enfin, le Groupe tient à souligner le fait que les États Membres doivent s'acquitter de l'intégralité de leurs contributions, dans les délais impartis et sans conditions.

55. **M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse), s'exprimant également au nom du Liechtenstein, déclare que le budget de l'Organisation des Nations Unies représente un investissement en faveur de la paix, de la coopération mondiale et du développement et qu'il fait écho à l'engagement collectif des États Membres à œuvrer ensemble pour relever les défis mondiaux. Les deux délégations se félicitent de l'importante décision prise lors de la précédente session de l'Assemblée de rendre définitif le passage d'un budget biennal à un budget

annuel et continuent à soutenir les propositions de réformes visant à renforcer l'efficacité, l'efficience et l'adaptabilité de l'Organisation. Parallèlement à la mise à disposition de ressources budgétaires adéquates, une culture davantage axée sur les résultats, qui s'appuie sur des données et des mesures des résultats, favorisera une mise en œuvre plus efficace des mandats. À cet égard, l'atout le plus précieux de l'Organisation demeure son personnel, dont la motivation constitue le moteur de chaque réforme.

56. Le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme est une occasion unique de réaffirmer le consensus mondial que ce document incarne et, ainsi, un moment clé pour unifier la communauté internationale, car les droits humains sont au cœur de toutes les actions menées par les États Membres et l'Organisation elle-même. Il est donc primordial que l'Organisation se dote d'un pilier Droits humains solide, qui renforce les liens avec les autres piliers de l'Organisation. Les deux délégations s'engagent à faire en sorte que les ressources nécessaires soient inscrites au budget ordinaire au titre de ce pilier et de tous ses instruments clés en vue du financement des mandats y relatifs que les États Membres ont assignés à l'Organisation.

57. Pour la Suisse et le Liechtenstein, la prévention des conflits et la médiation sont des questions fondamentales qui exigent une attention et un financement appropriés si l'on veut qu'elles atteignent leur plein potentiel. Il en va de même pour la question de la responsabilité, les deux délégations soutenant résolument la poursuite des auteurs des crimes les plus graves. À cet égard, les deux délégations soutiennent l'inscription intégrale, au budget ordinaire, des crédits afférents au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Comme les années précédentes, cette démarche demeure essentielle et indispensable.

58. Les deux délégations tiennent à relever l'importance du Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations à Genève, qui constitue en soi un apport au multilatéralisme, dans la mesure où il permet d'assurer le fonctionnement d'une Organisation moderne, efficace et efficiente, respectueuse de son personnel, de son environnement et de ses ressources financières. Nous remercions d'avance les États Membres pour leur soutien à cet important projet.

59. Les États Membres se sont fixé des objectifs ambitieux, dont le Programme 2030. Il en va de même

pour Notre Programme commun ([A/75/982](#)), que propose le Secrétaire général. Ces objectifs ne pourront être atteints que si les États Membres assument leurs rôles et leurs responsabilités en versant l'intégralité de leurs contributions, dans les délais impartis et sans conditions. Les deux délégations invitent tous les États Membres à respecter leurs engagements, afin d'éviter toute perturbation du fonctionnement de l'Organisation. À ce sujet, l'intervenante tient à attirer l'attention sur le fait que la fermeture d'une opération de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale est également une tâche prescrite qui doit être exécutée de manière sûre, diligente et viable. Les deux délégations s'engagent à veiller à ce que les ressources nécessaires soient mises à disposition à cet effet.

60. **Mme Valles** (Philippines), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que le Secrétaire général, conscient de l'action menée à l'échelle mondiale pour relever les défis du développement sur tous les fronts, a proposé un budget-programme qui vise à donner corps au devoir moral et à l'obligation qui incombent à la communauté internationale d'œuvrer en vue de la réalisation d'un avenir plus inclusif, plus durable et plus prospère. Le projet de budget comporte, pour l'année, des plans-programmes qui doivent permettre d'exécuter de manière effective les activités relatives aux programmes et les mandats confiés par les organes délibérants. Cela étant, l'ASEAN attend avec intérêt de prendre connaissance du rapport exhaustif sur la mise en œuvre du cycle budgétaire annuel que le Secrétaire général présentera en 2028 à l'Assemblée générale à sa quatre-vingt-troisième session, afin que des consultations puissent être engagées sur la manière de renforcer encore le processus budgétaire, d'affiner la planification et d'améliorer la liquidité du budget de l'Organisation. Les États Membres de l'ASEAN, en tant que Membres et partenaires de l'Organisation des Nations Unies, espèrent que l'on saura tirer pleinement parti de ce qui devrait constituer un processus budgétaire amélioré.

61. Tout en saluant la poursuite des actions visant à améliorer la présentation du plan-programme et à favoriser des débats de fond au sein du CPC, l'ASEAN estime qu'il reste encore beaucoup à faire pour optimiser l'examen du plan-programme. Plus particulièrement, lors de la soixante-troisième session du CPC, qui s'est achevée récemment, 10 des 28 programmes n'ont pas donné lieu à un consensus et n'ont donc pas fait l'objet de conclusions ou de recommandations. Il s'agit d'une hausse notable par rapport à l'année précédente, malgré une extension de la session du CPC à cinq semaines, destinée à allouer davantage de temps aux délibérations. L'ASEAN estime

qu'il importe de préserver le rôle du CPC en tant que principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en matière de planification, de programmation, d'évaluation et de coordination. Le CPC demeure une instance pertinente et l'organe légitimement chargé de proposer des orientations concernant les plans-programmes du Secrétaire général. L'ASEAN espère que l'on pourra en faire davantage pour parvenir à un consensus sur tous les programmes, dans l'intérêt de tous les États Membres. Les États membres de l'ASEAN sont disposés à jouer leur rôle, l'un d'entre eux s'étant engagé à assumer le rôle de facilitateur des consultations relatives à la planification des programmes. Néanmoins, les 18 plans-programmes adoptés transmettront au Secrétariat des indications claires sur les éléments que les États Membres considèrent comme étant appropriés, ceux qui pourraient être améliorés et ceux qui doivent être modifiés. Une fois approuvées par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, ces orientations auront une incidence immédiate sur la mise en œuvre des mandats de l'Organisation en 2024. Dans les années à venir, les plans-programmes fourniront aux directeurs de programmes des indications sur la manière dont ils pourraient améliorer leur travail en prenant en compte les points de vue des États Membres et en les reflétant en conséquence dans les descriptifs des plans-programmes.

62. La question du projet de budget-programme est essentielle, dans la mesure où le budget-programme fournit à l'Organisation les ressources qui lui permettent de s'acquitter de sa mission et d'exécuter les mandats qui lui ont été confiés. Les rapports ayant trait au budget reflètent la vision stratégique du Secrétaire général en ce qui concerne l'exécution des mandats et des priorités convenus par les États Membres. C'est pourquoi l'ASEAN s'est toujours pleinement engagée à garantir l'adoption du budget dans les délais impartis et continuera à œuvrer dans ce sens. L'ASEAN demande une nouvelle fois au Secrétariat et à tous les États Membres de se conformer aux décisions réitérées de l'Assemblée générale, aux termes desquelles aucune modification ne devrait être apportée à la méthodologie, aux procédures et pratiques budgétaires ou aux dispositions du Règlement financier sans que l'Assemblée l'ait préalablement examinée et approuvée.

63. Le monde devient de plus en plus complexe en raison des difficultés croissantes auxquelles se heurte le développement. Les États Membres, qui se sont collectivement mobilisés, notamment en 2023, au Sommet sur les objectifs de développement durable et à la réunion ministérielle préparatoire du Sommet de

l'avenir de 2024, sont conscients de la nécessité de prendre des mesures prioritaires pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable, préparer l'avenir et contribuer aux initiatives engagées à l'échelle mondiale pour fonder un avenir équitable, inclusif et durable pour tous. L'ASEAN souhaite se faire l'écho de l'appel lancé en faveur d'un accroissement des ressources financières allouées au programme ordinaire de coopération technique et au Compte pour le développement, qui devrait permettre de renforcer le soutien à des projets concrets destinés à promouvoir le développement et le renforcement des capacités sur le terrain. Les États Membres de l'ASEAN ont réaffirmé les engagements existants pris dans le cadre des objectifs de développement durable et de la Charte des Nations Unies. Ils continueront à contribuer à la consolidation des fondements d'une coopération multilatérale effective, capable de répondre aux menaces et aux défis existants, nouveaux et à venir, et à œuvrer au renforcement du pilier Développement, en veillant à un financement adéquat des organes qui en relèvent.

64. **Mme Chan Valverde** (Costa Rica) déclare qu'en matière de planification des programmes le Costa Rica prend acte du rôle fondamental que joue le CPC et regrette donc l'augmentation sensible du nombre de programmes qui n'ont pas fait l'objet de recommandations de la part de cet organe, auquel une semaine de réunion supplémentaire a cependant été allouée. De ce fait, l'Assemblée générale n'a pas reçu d'orientation sur les activités relatives aux programmes dans des domaines que sa délégation considère comme étant très importants. De l'avis de la délégation du Costa Rica, le CPC doit se garder d'une politisation masquée, qui pourrait remettre en question sa pertinence pour l'Organisation. L'intervenante dit espérer que les grandes commissions concernées examineront rapidement les programmes qui relèvent de leur compétence et que la Cinquième Commission, dont le programme de travail est déjà très chargé, ne se verra pas soumise à une pression supplémentaire.

65. En ce qui concerne le projet de budget-programme, l'intervenante dit que sa délégation remercie le Secrétaire général pour l'importance croissante qu'il accorde à l'orientation du budget vers les résultats. À un moment où de nombreux États Membres doivent faire face à d'importantes contraintes budgétaires, il importe au plus haut point d'exploiter les ressources de manière judicieuse et au regard d'objectifs clairs et précis, de manière à garantir une utilisation adéquate des fonds mis à disposition par les mandants des États Membres. Cependant, la délégation costaricienne a relevé avec préoccupation le caractère

quasi sectaire qu'ont revêtu, année après année, les négociations budgétaires. Les piliers de l'Organisation doivent être traités de façon égale et aucun État ou groupe d'États n'est détenteur d'un pilier ou d'un autre. Le financement adéquat de tous les piliers de l'Organisation relève de la responsabilité de tous les États.

66. Le projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général est bien établi, notamment en ce qui concerne le développement durable et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. S'agissant du premier point, la délégation costaricienne souligne tout particulièrement la nécessité de financer de manière adéquate le Compte pour le développement, qui joue un rôle essentiel dans la promotion et la réalisation des objectifs de développement durable. Pour ce qui est du deuxième point, la proposition fait écho à la volonté de parvenir à une égalité entre les piliers de l'Organisation. L'intervenante déclare qu'à l'approche du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, elle tient à assurer le Secrétaire général du soutien indéfectible du Costa Rica à la défense des droits humains dans tous les domaines.

67. M<sup>me</sup> Chan Valverde réaffirme la position exprimée dans la déclaration commune du Costa Rica et d'autres États d'Amérique latine et des Caraïbes au sujet des missions politiques spéciales (voir A/C.5/78/SR.3). Les membres permanents du Conseil de sécurité doivent, à cet égard, assumer leurs responsabilités sur les plans non seulement politique, mais également financier. À l'évidence, la responsabilité de la viabilité financière de la paix doit être davantage assumée par ceux auxquels incombe une obligation politique de premier plan en raison des sièges qu'ils occupent.

68. La délégation du Costa Rica est déterminée à prendre une part active et constructive aux travaux de la Commission, à veiller à ce qu'ils aboutissent en temps voulu et, surtout, à ce qu'ils garantissent le financement adéquat des mandats de l'Organisation, afin que celle-ci puisse se montrer à la hauteur des aspirations et des engagements des uns et des autres.

69. **M. Ishikane** (Japon), rappelant qu'à la soixante-dix-septième session la Cinquième Commission est parvenue à un important accord sur la proposition du Secrétaire général tendant à passer progressivement d'un budget biennal à un budget annuel, ce qui permettrait à l'Organisation de devenir plus attentive, plus réactive et plus souple dans un environnement mondial en constante évolution, dit que la responsabilité de la Commission durant la session en cours consiste à continuer de proposer des orientations à l'Organisation,

pour permettre à cette dernière d'optimiser son efficacité et sa transparence.

70. La délégation japonaise a relevé la tendance continue à la hausse du niveau du budget-programme et aussi la tendance, ces dernières années, à transformer des rubriques financées au moyen de ressources extrabudgétaires en rubriques inscrites au budget ordinaire. Tout en constatant que l'Organisation assumait désormais un rôle accru face aux crises humanitaires et aux multiples défis qui se posent à travers le monde, la délégation japonaise tient à souligner qu'en dépit de ces considérations – ou plutôt précisément en raison de celles-ci – l'Organisation doit plus que jamais faire preuve de responsabilité vis-à-vis des autorités budgétaires et des contribuables des États Membres.

71. La délégation japonaise évaluera attentivement le projet de budget en fonction de critères techniques et des règles de discipline budgétaire afin de déterminer le niveau de ressources susceptible de permettre à l'Organisation de s'acquitter de sa mission. Il faut également veiller à ce que l'Organisation reste dynamique et novatrice et rationaliser les postes et les mandats qui pourraient être obsolètes. Dans cette optique, la délégation japonaise attend toujours avec intérêt d'examiner la stratégie de réforme et de renouvellement de l'Organisation.

72. **M. Al-Mansour** (République arabe syrienne) déclare que sa délégation attache une grande importance au travail de l'Organisation des Nations Unies et soutient la mise à disposition de ressources financières adéquates et durables, qui permettront à l'Organisation de s'acquitter de ses mandats. Les ressources budgétaires de l'Organisation doivent être gérées avec discernement et consacrées à la réalisation de la paix et du développement, au lieu d'être dilapidées pour financer des mécanismes politisés et illégitimes qui ciblent des pays donnés, en violation des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies. Il est également déplorable que certains pays adoptent une approche déséquilibrée et exercent des pressions politiques et financières en vue de financer, par le truchement du budget ordinaire, le mal nommé Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. La délégation syrienne continue donc de s'opposer à l'inscription au budget de crédits destinés au financement du Mécanisme dont, par ailleurs, elle ne reconnaît pas le mandat.

73. Rappelant que, le 11 juillet 2023, le Conseil de sécurité n'a pas prorogé l'effet de la résolution 2672 (2023), l'intervenant déclare que l'allocation de fonds au Mécanisme est totalement illégale. Le 13 juillet 2023, son Gouvernement a pris la décision souveraine de permettre l'utilisation par les Nations Unies du poste frontière de Bab al-Hawa pour l'acheminement de l'aide humanitaire. En outre, il a activement collaboré avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et avec le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence en vue de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire, dans le respect de la souveraineté de la République arabe syrienne.

74. La délégation syrienne a émis des réserves au sujet du financement du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne dès sa mise en place, dans la mesure où le Mécanisme de surveillance n'a pas confirmé que l'aide transfrontalière parvenait aux personnes qui en avaient besoin. De fait, la majeure partie de l'aide est tombée entre les mains des organisations terroristes qui contrôlent Edleb. En outre, la délégation syrienne tient, d'une part, à souligner l'importance que revêt le mandat de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), qui a maintenu la paix le long des lignes du 4 juin 1967 et mis à nu les pratiques agressives de l'occupation israélienne, et, d'autre part, à faire savoir qu'elle rejette toute initiative visant à compromettre ou à politiser le mandat de l'ONUST ou ses relations avec d'autres entités des Nations Unies qui interviennent à l'intérieur et à l'extérieur de la République arabe syrienne. Les dotations en personnel de l'ONUST doit être maintenue et le Secrétariat doit mettre fin à la pratique de réduction de ses effectifs qui dure depuis des années.

75. **M. Hilale** (Maroc) dit que la session en cours s'inscrit dans droit fil des appels lancés par les représentants des États Membres lors des réunions de haut niveau de la soixante-dix-huitième session en faveur d'un renforcement de l'Organisation et de la mise à disposition des ressources humaines et financières nécessaires à ce renforcement et reprend la teneur desdits appels. Sa délégation, qui a pleinement confiance en l'action intégrée et proactive que mène le Secrétaire général au sein du système des Nations Unies, relève que cette action s'est amplifiée de manière exponentielle en raison des évolutions géopolitiques, des conflits internationaux et des catastrophes naturelles.

76. La délégation marocaine soutient pleinement le projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général et souligne qu'il incombe aux États Membres

d'assurer à l'Organisation l'appui dont elle a besoin pour s'acquitter de ses mandats relatifs au maintien de la paix, à la prévention des conflits et à la fourniture de l'aide au développement et de l'assistance humanitaire. Tout en se réjouissant de l'augmentation considérable des ressources qui sont proposées au titre de la coopération internationale et régionale pour le développement, la délégation marocaine souhaite que celles consacrées au développement économique et social de l'Afrique soient encore augmentées pour être au diapason de l'importance accordée par l'Organisation et le Secrétaire général au développement socioéconomique du continent africain. L'intervenant rappelle, à cet égard, que le Secrétaire général, s'adressant pour la première fois au Groupe des États d'Afrique, a indiqué qu'il espérait qu'à l'avenir on parlerait du développement économique de l'Afrique plutôt que de ses crises et de ses guerres.

77. L'institution de la budgétisation annuelle après une période d'expérimentation de trois ans a sans aucun doute rendu l'Organisation plus alerte, plus réactive et mieux à même d'adapter ses programmes de travail à de nouveaux mandats, à des défis émergents et à des demandes complexes, comme cela a été le cas lors de la pandémie de COVID-19. Les propositions de réforme énoncées par le Secrétaire général lors de sa prise de fonctions ont ainsi démontré toute leur pertinence. Grâce à la rapidité et à l'efficacité du processus budgétaire annuel, l'esquisse budgétaire pour 2024 s'est davantage axée sur les résultats, en se fondant sur la performance des programmes, les enseignements tirés et la responsabilité effective, le tout dans le souci d'une meilleure exécution des mandats. La délégation marocaine se félicite de l'attention accordée, dans le projet de budget-programme pour 2024, au renforcement des trois piliers de l'Organisation. Elle tient, à cet égard, à souligner que les États-Membres doivent respecter et tenir pleinement leurs engagements financiers à l'égard de l'Organisation.

78. **M<sup>me</sup> Al-Thani** (Qatar) dit que le projet de budget-programme pour 2024 comporte des mesures spécifiques visant à consolider l'efficience et l'efficacité de l'action de l'Organisation. Le Qatar fait partie des États Membres qui s'acquittent intégralement et dans les délais de leurs obligations envers l'Organisation, afin de garantir la solidité de la base financière de cette dernière, de lui permettre de surmonter les problèmes de liquidité et de dégager des ressources suffisantes pour l'exécution des mandats. Il appuie tout particulièrement les allocations budgétaires proposées pour le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires

en développement, en soulignant la nécessité pour le Bureau de continuer à suivre la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la période 2022-2031. Il salue l'action menée par le Secrétaire général en vue de renforcer la capacité d'action de l'UNRWA. En ce qui concerne les allocations budgétaires intéressant le Bureau de lutte contre le terrorisme, la délégation du Qatar soutient la transformation des postes permanents financés par des contributions volontaires en postes financés par le budget ordinaire, et ce dans le souci de garantir la continuité du mandat du Bureau.

79. La délégation qatarienne se félicite de l'avancement des travaux du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables et soutient la démarche intégrée qu'adopte le Mécanisme vis-à-vis de l'administration de la justice. Elle continue de soutenir l'allocation de fonds au Mécanisme proposée par le Secrétaire général.

80. Cinq ans après l'annonce par le Qatar d'un appui pluriannuel de 500 millions de dollars à l'Organisation, s'est ouvert à Doha, en mars 2023, la Maison des Nations Unies, qui accueille douze entités de l'Organisation et apporte ainsi une contribution précieuse à la poursuite de la coopération et du dialogue, en offrant également un exemple d'engagement et de partenariat stratégique. Enfin, la délégation qatarienne tient à assurer la Commission de son engagement à œuvrer au consensus et une à conclusion heureuse de la session.

81. **M. Muhib** (Bangladesh) déclare que le monde subit actuellement les conséquences des conflits et la menace constante des changements climatiques, de nombreux pays devant faire face à une instabilité politique et économique sans précédent et à des incertitudes en matière de sécurité alimentaire, énergétique et financière. Les États Membres doivent agir sans retard pour inverser cette tendance, afin de permettre la réalisation, en temps voulu, des objectifs de développement durable dans les pays touchés. Pour ce faire, il faut mettre en œuvre les mesures que le Secrétaire général a évoquées lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, notamment la réforme du système financier mondial et la mobilisation accrue de liquidités pour les pays en situation de surendettement. La communauté mondiale doit s'engager à fournir des ressources suffisantes en vue de garantir la réalisation de ces priorités de développement pour tous, partout dans le monde.

82. Dans cette conjoncture, la délégation bangladaise juge utile la proposition visant à accroître les ressources allouées, dans le projet de budget, à des domaines clés concernant, notamment, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les droits humains, l'aide humanitaire, les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales, le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, ONU-Femmes et l'UNRWA auquel le Bangladesh a versé une contribution volontaire de 50 000 dollars en 2023 pour exprimer sa solidarité avec les réfugiés palestiniens. Toutefois, la délégation bangladaise est préoccupée par le fait que l'allocation budgétaire du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar ait été réduite en raison de l'application d'un taux de vacance de 41,7 % et demande que les postes vacants soient pourvus le plus rapidement possible. Cette mesure permettrait de garantir un rapatriement sûr, digne, viable et volontaire des Rohingyas du Bangladesh vers le Myanmar.

83. La bonne exécution du budget sera tributaire de la détermination que montreront collectivement les États Membres à s'acquitter de leurs obligations financières dans leur intégralité et dans les délais impartis. Parallèlement, le Secrétariat doit également améliorer l'exécution du budget en s'astreignant scrupuleusement à une stricte discipline financière. L'intervenant appelle l'attention sur trois points auxquelles il conviendrait d'accorder un rang de priorité élevé lors des consultations menées dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour 2024. Tout d'abord, si sa délégation se félicite des améliorations touchant la parité femmes-hommes et la répartition géographique équitable, elle estime qu'il faut s'attacher davantage à garantir l'application de ces deux principes à tous les niveaux, en particulier aux échelons supérieurs, et espère donc que la version prochaine révisée de la Stratégie en faveur de la diversité géographique de l'Organisation contribuera à la réalisation de cet objectif. Deuxièmement, sa délégation demande instamment que, lors de l'examen du barème des quotes-parts, la Commission prenne en compte la capacité de paiement de chaque État Membre. Ce processus, qui ne doit pas devenir un exercice mécanique fondé sur des données statistiques, devra s'écartier le moins possible de la pratique actuelle. Troisièmement, l'on devra examiner et évaluer objectivement le projet de budget-programme, en veillant à ce qu'il corresponde aux priorités des États Membres et se conforme aux mandats de l'Organisation.

84. **Mme Buenrostro Massieu** (Mexique) déclare qu'après avoir pris connaissance des perspectives

présentées par le Secrétaire général concernant l'action de l'Organisation en 2024 et les difficultés à venir en matière de programmes, elle reste confiante que le leadership du Secrétaire général permettra de répondre aux crises en cours et que la Cinquième Commission adoptera un budget responsable et réaliste, qui garantira le respect des mandats de l'Organisation, compte tenu de la complémentarité entre le projet de budget-programme et l'objectif – énoncé par le Secrétaire général et appuyé par l'Assemblée – de la poursuite de la réforme structurelle de l'Organisation en vue d'une amélioration du dynamisme, de l'efficience et de l'efficacité de son fonctionnement. La délégation mexicaine donne acte du fait que le Secrétaire général s'est attaché à présenter un budget-programme ambitieux, axé sur les résultats et les objectifs, centré sur le développement, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'amélioration de l'aide humanitaire et la protection des droits humains.

85. Le Mexique attache de l'importance non seulement aux différents programmes qui doivent être approuvés par la Commission mais aussi au budget dans son ensemble et appelle particulièrement l'attention sur le financement au moyen du budget ordinaire de toutes les composantes proposées, notamment les questions les plus sensibles, l'Organisation s'appuyant sur ses propres capacités que viendra renforcer la coopération dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits humains. Le Mexique accordera une attention particulière aux domaines qui exigent un financement prévisible et souple, mais aussi à la nécessité de mettre en place une gestion budgétaire rationnelle, efficace et responsable, dans la transparence et la responsabilité effective, le tout devant permettre de promouvoir le fonctionnement, sur des bases solides, d'une Organisation attentive à l'exécution de ses mandats et capable de relever les nouveaux défis.

86. **M. Alwasil** (Arabie saoudite) dit que, davantage qu'un simple document chiffré, le projet de budget-programme est un document moral, qui précise une vision stratégique pour l'Organisation et atteste de la priorité accordée à la réalisation des objectifs de développement durable. Rappelant que, durant la première partie de la reprise de la soixante-dix-septième session, en mars 2023, la Cinquième Commission a adopté une résolution sur la gestion des ressources humaines (résolution 77/278), dans laquelle il est fait référence au système des fourchettes souhaitables et à l'inscription de postes au budget ordinaire, dont ceux des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix, il déclare que sa délégation accueille favorablement l'engagement pris par le

Secrétaire général de rajeunir le profil du personnel de l'Organisation. Au cours des sept dernières années, l'Arabie saoudite a offert à des jeunes la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et, en écho à sa vision pour 2030, elle exhorte l'Organisation à faire de même.

87. La délégation saoudienne attend avec un intérêt particulier d'examiner les propositions budgétaires concernant l'affectation de ressources aux rubriques suivantes : les réfugiés palestiniens ; le multilinguisme, dans le cadre de la production et de la diffusion des communiqués de presse dans les six langues officielles de l'Organisation ; le Bureau de la lutte antiraciste. Elle se félicite, d'une part, de l'appel lancé en rapport avec les résolutions 71/291 et 75/291, et visant à ce que les ressources nécessaires soient allouées au Bureau de la lutte contre le terrorisme, pour permettre à ce dernier de mener à bien ses travaux et de s'acquitter de son mandat, et, d'autre part, de la proposition connexe, figurant dans le projet de budget-programme pour 2024, d'inscrire au budget ordinaire 24 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

88. **Mme Mokhawa** (Botswana) déclare que le Botswana, qui s'inspire des idéaux d'ouverture, de transparence, de consensus et de respect des processus intergouvernementaux, continuera à soutenir les accords conclus au sein du CPC et les décisions connexes du Conseil économique et social. Le Botswana, qui souscrit à la vision du Secrétaire général, engage instamment ce dernier à continuer d'encourager le personnel d'encadrement à faire respecter les changements découlant du nouveau cycle budgétaire annuel, qui est axé sur les résultats et exige efficacité, transparence et responsabilité, ainsi qu'à adhérer aux programmes adoptés.

89. Constatant la baisse du montant du projet de budget-programme pour 2024 par rapport à celui de 2023, la délégation botswanaise tient à souligner que le budget revêt un caractère vital pour la réalisation des objectifs de l'Organisation et que les ressources mises à la disposition du Secrétaire général doivent concorder avec les mandats de l'Organisation. Les États Membres attendent beaucoup de l'Organisation en ce qui concerne l'accomplissement des fonctions essentielles suivantes qu'elle assume : le maintien de la paix et de la sécurité internationales ; la protection des droits humains ; la fourniture de l'aide humanitaire ; un plein appui au développement durable et à l'action climatique. Il reste que les réductions budgétaires vont à l'encontre de ces attentes et de l'idée que l'Organisation des Nations Unies devrait être mieux équipée pour aider les États Membres à relever efficacement les défis émergents et pressants du moment.

90. Les États Membres attendent de l'Organisation qu'elle prenne l'initiative de la lutte contre les effets immédiats des changements climatiques et des conditions météorologiques défavorables, telles que la survenue imminente du phénomène El Niño, qui touche déjà de vastes régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud et devrait engendrer des conditions de sécheresse et de chaleur susceptibles de provoquer des catastrophes humanitaires. L'Organisation est également invitée à prêter son concours aux pays en situation de vulnérabilité. Il s'agit notamment des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et l'Organisation devrait œuvrer à l'aboutissement heureux des conférences des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, qui se tiendront en 2024. Également appelée à résoudre les conflits et les guerres qui dévastent le monde, l'Organisation doit disposer de ressources suffisantes pour être en mesure de jouer un rôle de premier plan dans le rétablissement de la paix dans les zones de conflit et l'aide au relèvement et à la reconstruction des pays touchés. Enfin, il est attendu de l'Organisation des Nations qu'elle redynamise la mise en œuvre du Programme 2030, qu'elle remette sur la bonne voie la réalisation des objectifs de développement durable et qu'elle aide le monde à se remettre des crises récentes.

91. Les propositions visant à réduire les ressources destinées à des entités étroitement associées à l'exécution de ces mandats constituent donc une source de vive préoccupation pour le Botswana. C'est pourquoi la délégation botswanaise appuie pleinement l'appel du Groupe des 77 et de la Chine en faveur d'un accroissement du financement du Compte pour le développement et du programme ordinaire de coopération technique. Il faut s'employer davantage à garantir le respect du principe « ne laisser personne de côté ». La délégation botswanaise s'engage donc à œuvrer de manière constructive aux côtés de toutes les délégations, dans un esprit de flexibilité et de responsabilité, afin de parvenir à des consensus axés sur l'être humain.

92. **M. Staples** (Royaume-Uni) dit que, dans la mesure où le budget constitue le fondement des activités de l'Organisation et garantit le financement et la mise en œuvre des mandats, qui peuvent ainsi apporter des changements concrets dans les domaines concernés, les États Membres devraient veiller à ce que les ressources de l'Organisation permettent de réaliser les objectifs visés dans les domaines pertinents, notamment par rapport au Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'efficacité et les retombées de la mise

en œuvre reposent sur un certain nombre d'éléments. Les programmes devraient être coordonnés de manière stratégique dans l'ensemble du système des Nations Unies, les différents plans étant censés se renforcer et s'optimiser mutuellement plutôt que de faire double emploi. Les dépenses doivent être ciblées sur les besoins et adaptées à ceux-ci, chaque dollar dépensé devant être rentabilisé. Il y a lieu d'évaluer soigneusement les résultats et d'en mesurer les retombées, afin de pouvoir tirer des enseignements et éclairer l'affectation future des ressources. La délégation du Royaume-Uni continuera à examiner attentivement le projet de budget du Secrétaire général en gardant ces principes à l'esprit.

93. Rappelant que l'année 2023 marque le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'intervenant déclare que le Royaume-Uni, qui soutient depuis longtemps la mise en place d'un financement viable pour les droits humains, salue les initiatives récemment prises par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour assurer une assise stable au financement des mandats de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme. Rappelant que le chapitre 24 du projet de budget-programme a donné lieu à un important débat lors de la précédente session, il espère que la Commission sera en mesure de conclure la session en cours dans les délais. Dans la mesure où les droits humains constituent la pierre angulaire de la Charte des Nations Unies, il apparaît essentiel que l'on dispose de ressources suffisantes dans ce domaine.

94. Comme les années précédentes, la délégation du Royaume-Uni demeure profondément préoccupée par certaines recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport sur le projet de budget-programme. Elle est notamment préoccupée par les recommandations tendant à renforcer la compétence du Comité consultatif concernant les ressources extrabudgétaires. La délégation du Royaume-Uni reconnaît l'importance que revêt l'examen des contributions par le Comité consultatif et l'encourage à poursuivre l'examen et l'évaluation desdites contributions, mais sans plus.

95. **Mme Kinyungu** (Kenya) déclare que sa délégation tient à souligner l'importance que revêt un alignement du projet de budget-programme sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il faut mobiliser des ressources et des partenariats appropriés pour aider à contrebalancer les conditions de marché difficiles auxquelles doivent faire face les pays en développement et pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et, à cet égard, le Kenya plaide pour un accroissement du financement du

programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement. Consciente du rôle que joue l'Organisation dans la prévention des conflits, la délégation kényane se prononce également en faveur d'un financement adéquat des activités de maintien et de consolidation de la paix, particulièrement dans les régions en proie à des conflits prolongés.

96. Les défis particuliers auxquels doit faire face le continent africain – notamment les questions liées à la paix et à la sécurité, au développement durable et au développement des infrastructures – exigent l'apport d'un appui ciblé et accru aux initiatives africaines, au nombre desquelles l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que la mise en œuvre graduelle d'initiatives destinées à résoudre les conflits, à rétablir la paix et la sécurité et à promouvoir le développement économique. Compte tenu de l'urgence qui caractérise la crise climatique mondiale, les chefs d'État et de gouvernement africains se sont engagés, lors du Sommet africain sur le climat, qui s'est récemment tenu à Nairobi, à entamer un processus de correction de trajectoire et de changement de paradigme, en vue d'agir pour le climat et de promouvoir le développement. Le Kenya engage l'Organisation des Nations Unies à mobiliser des ressources suffisantes pour appuyer les initiatives relatives à l'action climatique et à l'adaptation aux changements climatiques, particulièrement dans les régions vulnérables. Il se félicite de l'action menée par le PNUE et ONU-Habitat en vue de relever les défis environnementaux et de promouvoir une urbanisation durable et demande que l'on continue de soutenir ces entités pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs mandats. Enfin, le Kenya soutient les initiatives actuelles de réforme qui visent à améliorer l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies ; il encourage le maintien de la discipline budgétaire et de la responsabilité dans tous les volets des opérations de l'Organisation.

97. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) déclare que sa délégation se félicite du rôle proactif joué par le Secrétaire général dans la concertation avec les États Membres concernant la présentation du projet de budget-programme et la détermination des modalités de mise en œuvre des mandats conférés, par voie de résolution, à l'Organisation. La communication d'informations complètes, notamment celles figurant dans la documentation du Secrétaire général et dans les tableaux, est primordiale en ce qu'elle facilite les consultations entre les États Membres et limite le nombre des questions adressées au Secrétariat. La délégation de la Fédération de Russie relève qu'au moment de la publication de la documentation

budgétaire, en avril 2023, un certain nombre de mandats avaient expiré. Les mandats expirés ne devraient donner lieu à aucune dépense et des coupes techniques devraient être opérées dans le budget ordinaire.

98. La délégation de la Fédération de Russie appelle l'attention sur la recommandation figurant au paragraphe I.96 du rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme ([A/78/7](#)), concernant la nécessité de veiller à ce que tous les services linguistiques soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens dans tous les principaux centres de conférence. Elle a bon espoir que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences continuera à prendre les mesures nécessaires pour parvenir à un renforcement d'ensemble des services linguistiques dans les principaux bureaux des Nations Unies. La délégation de la Fédération de Russie appuie également la recommandation figurant au paragraphe I.100 du rapport du Comité consultatif et, à cet égard, souligne que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait donner pleinement suite aux prescriptions de l'Assemblée générale concernant le relèvement de la norme de production des traducteurs, consignées dans les résolutions [75/252](#) et [77/262](#). Elle prie le Secrétaire général d'informer régulièrement les États Membres de l'évolution de la productivité en matière de traduction, des ajustements de ressources en découlant et des difficultés qui pourraient exiger de nouvelles décisions de l'Assemblée.

99. La délégation de la Fédération de Russie regrette que le budget ordinaire ne soit plus adopté par consensus. Depuis 2019, les ressources demandées au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques), ne bénéficient plus du large soutien précédemment exprimé par les États Membres. Pour la délégation de la Fédération de Russie, tous les États Membres étaient favorables à l'allocation de ressources suffisantes au programme 6 jusqu'en 2019, lorsque le Secrétaire général a commis une erreur, manifestement à l'origine d'un désaccord sur des questions de principe, portant sur les soi-disant mécanismes d'enquête pour la République arabe syrienne et le Myanmar. Au-delà de la déception qu'elle éprouve devant l'existence même de structures illégales établies au mépris des prérogatives du Conseil de sécurité, la délégation de la Fédération de Russie appelle l'attention sur la demande de financement de ces structures, alors que des financements extrabudgétaires suffisants sont disponibles. En résumé, le Secrétaire général ne peut pas s'attendre à ce que le projet de budget recueille l'adhésion de tous, tout en proposant le financement de sous-entités illégitimes du Secrétariat, non reconnues par un certain nombre d'États Membres.

100. La délégation de la Fédération de Russie s'oppose catégoriquement à la recommandation formulée au paragraphe VI.48 du rapport du Comité consultatif, préconisant la consolidation des ressources prévues pour le Conseil des droits de l'homme pendant une phase pilote couvrant trois exercices budgétaires, de 2025 à 2027. Ce projet de consolidation, précédemment connu sous la formulation « inscription de ressources par anticipation » (« frontloading »), consistait à inscrire dans le projet de budget-programme les ressources demandées aux fins de l'exécution des mandats du Conseil des droits de l'homme. Pour la délégation de la Fédération de Russie, non seulement il n'existe aucune raison de modifier la pratique existante, qui consiste à faire examiner les prévisions budgétaires révisées par la Cinquième Commission, mais la modification proposée ne comporte aucun avantage pratique.

101. En revanche, la délégation de la Fédération de Russie se félicite vivement de la recommandation figurant au paragraphe VI.10 du rapport du Comité consultatif et exprime l'espoir que les propositions budgétaires ultérieures concernant le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ne comporteront pas de demandes relatives à des fonctions nouvelles dans un avenir proche. Elle est convaincue que les postes vacants au sein du Haut-Commissariat seront pourvus conformément au Statut et au Règlement du personnel et suivant la procédure applicable en matière de ressources humaines. Dans le souci d'améliorer la représentation géographique du personnel du Haut-Commissariat, il conviendrait d'accorder une attention particulière aux candidats provenant d'États non représentés ou sous-représentés.

102. La délégation de la Fédération de Russie regrette que le CPC ait achevé les travaux de sa soixante-troisième session sans formuler de recommandations concernant 10 programmes, contre la moitié (5) à la session précédente, parce que certaines délégations, affichant une posture peu accommodante, ont refusé d'adopter même les formulations précédemment convenues en l'absence de consensus. Comme précédemment, la délégation de la Fédération de Russie estime que les programmes « ouverts » ne peuvent être examinés sur le fond que par les grandes commissions compétentes. Elle est disposée à examiner le programme 25 (Services de gestion et d'appui) et le programme 26 (Contrôle interne) au sein de la Cinquième Commission.

103. **M<sup>me</sup> González López** (El Salvador) dit que les changements apportés ces dernières années au modèle de gestion et au cycle budgétaire ont donné naissance à de nouvelles méthodes de travail et à de nouvelles pratiques qui visent à assurer le bon fonctionnement et

l'efficacité de l'Organisation. À cet égard, sa délégation prend acte du rôle important que joue le CPC dans l'établissement et l'examen des parties essentielles du projet de budget-programme, rôle réaffirmé dans la résolution [77/267](#) de l'Assemblée générale. Prenant note du rapport du CPC sur sa soixante-troisième session ([A/78/16](#)), l'intervenante déclare que la Cinquième Commission doit prêter attention au fait que le CPC n'est parvenu à un consensus que sur 18 des programmes dont il était saisi, 10 programmes n'ayant pas donné lieu à des conclusions ou à des recommandations. Dans ces conditions, et conformément à sa résolution [77/254](#), à savoir sa résolution la plus récente sur la planification des programmes, l'Assemblée générale doit reprendre, par l'intermédiaire de ses grandes commissions, l'examen des programmes ouverts. Toutefois, la délégation salvadorienne insiste sur le fait que la possibilité offerte par cette résolution doit être envisagée à la lumière d'une résolution antérieure sur la planification des programmes, à savoir la résolution [75/243](#), dans laquelle il est précisé qu'il y sera fait recours dans l'éventualité rare où le Comité du programme et de la coordination ne pourrait pas formuler de conclusions ni de recommandations au sujet de tel ou tel sous-programme ou programme du projet de budget-programme. Il convient de considérer cette possibilité comme un gage de flexibilité et comme une exception et non comme la règle. La situation qui prévaut se caractérise néanmoins par le fait que le nombre de programmes qui n'ont pas fait l'objet d'un accord a doublé, passant de 5 en 2022 à 10 en 2023, les désaccords concernant à plusieurs reprises certains programmes en particulier.

104. La délégation salvadorienne, qui demeure profondément préoccupée, lance un appel afin que des mesures soient prises pour renforcer l'action et le fonctionnement du CPC et pour que celui-ci puisse s'acquitter pleinement et efficacement de ses mandats, de ses responsabilités et de ses fonctions. Elle se félicite donc des dispositions du paragraphe 19 de la résolution [76/236](#) et du paragraphe 14 de la résolution [77/267](#), par lesquelles l'Assemblée générale a porté à cinq semaines la durée des sessions du CPC. Ces décisions constituent des jalons sur la voie du renforcement urgent et indispensable du CPC et constituent le type de mesures à prendre tenu de la tendance de ces dernières années à laisser en suspens des programmes qui sont transmis aux grandes commissions et alourdissent les programmes de travail de ces dernières, avec pour corollaire une charge particulièrement lourde pour les petites délégations.

105. La concrétisation d'un multilatéralisme efficace et revigoré consiste, avant tout, à garantir l'efficacité des institutions de l'Organisation, en leur permettant de traduire en actes les objectifs et les principes qui ont inspiré la création de ces entités et qui éclairent toujours l'action collective des membres de l'Organisation. La Cinquième Commission joue un rôle de premier plan, qui consiste à veiller à ce que l'Organisation fonctionne et soit financée de manière à pouvoir répondre à nos attentes, « Nous, peuples des Nations Unies ».

106. **M<sup>me</sup> Joyini** (Afrique du Sud), rappelant que la Cinquième Commission examine le budget-programme et le plan-programme peu après la conclusion du Sommet sur les objectifs de développement durable, durant lequel les dirigeants du monde ont renouvelé leur engagement à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030 qui s'y rapporte, dit que l'Afrique du Sud appuie résolument les décisions importantes prises à ce jour pour remédier à l'impact des crises économiques mondiales actuelles sur les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ces décisions avaient pour objets la mobilisation de ressources financières supplémentaires et aussi le recours à des méthodes de financement innovantes aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. Le budget ordinaire de l'Organisation est évidemment une source de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, l'Afrique du Sud plaide pour une augmentation des ressources du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement, étant donné que ces deux composantes essentielles du budget peuvent concourir ensemble à la promotion du développement.

107. Prenant note la diminution de 1,6 % du montant du projet de budget-programme pour 2024 par rapport au budget-programme de 2023, la délégation sud-africaine exprime l'espoir que le financement des programmes et des mandats existants ou prévus ne s'en trouvera pas compromis. Pour pouvoir atteindre ses objectifs, l'Organisation doit disposer de ressources à la hauteur de ses mandats, compte étant tenu, par ailleurs, du caractère instable de la situation géopolitique dans laquelle elle doit s'acquitter de sa mission. L'espoir de la délégation sud-africaine porte aussi sur les programmes destinés au continent africain, que l'Organisation a jugé prioritaires, et particulièrement sur la poursuite du soutien des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

108. La délégation sud-africaine se félicite du traitement diligent, par la Commission, de la question du barème des contributions, qui a ouvert la voie à

l'octroi des dérogations nécessaires en vertu de l'article 19 de la Charte des Nations Unies. Les États Membres concernés pourront, ainsi, participer pleinement aux travaux de l'Assemblée. Le moyen le plus efficace de garantir la santé financière de l'Organisation consiste en ce que les États Membres s'acquittent en temps voulu et sans conditions de l'intégralité de leurs obligations financières.

109. Lors de la précédente session, la Cinquième Commission a examiné les modifications qu'il était proposé d'apporter au cycle budgétaire et a pris la décision marquante de mettre fin à la période d'expérimentation et d'instituer le cycle budgétaire annuel à partir de janvier 2023. La délégation sud-africaine a bon espoir que cette décision aidera l'Organisation à mieux assortir les mandats et les ressources et permettra d'obtenir de meilleurs résultats qui contribueront à la bonne exécution des mandats de l'Organisation. Elle est, par ailleurs, heureuse de rappeler qu'en prenant la décision de mettre en œuvre le cycle budgétaire annuel, les États Membres réaffirment le rôle central que joue l'Assemblée générale dans la ratification de tout examen et de toute modification du système budgétaire ou du rôle du CPC.

110. Notant que la Cinquième Commission reviendra sur le point de l'ordre du jour relatif à l'investissement en faveur de la prévention et de la consolidation de la paix, après quatre tentatives infructueuses successives de parvenir à un consensus sur ce point, la délégation sud-africaine prend acte des progrès considérables enregistrés et compte que la Commission parviendra à un accord durant la session en cours, qui permettra ainsi d'affecter au Fonds pour la consolidation de la paix des ressources provenant des contributions statutaires. Les événements mondiaux ont une nouvelle fois mis en évidence le caractère vital que joue le Fonds pour la consolidation de la paix dans le domaine de la prévention des conflits.

111. La lutte contre le racisme apparaît comme une réplique de la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud, durant laquelle de nombreux Sud-Africains ont consenti de multiples sacrifices et même parfois perdu la vie. La délégation sud-africaine félicite donc le Secrétaire général de sa détermination à éliminer le fléau du racisme de l'Organisation, concrétisée par la création d'une Équipe chargée de la lutte antiraciste et d'un Bureau de la lutte antiraciste, et espère que la Cinquième Commission facilitera la mise à disposition des ressources nécessaires à la mise en œuvre de cet important projet.

112. Pour la délégation sud-africaine, les autres points importants à l'ordre du jour sont, notamment, les

missions politiques spéciales, le Développement économique et social en Afrique, ONU-Femmes, la communication globale, les droits humains et, par ailleurs, les travaux de construction et la gestion des biens immobiliers, en particulier les projets présents sur le continent africain, à savoir la Commission économique pour l'Afrique et l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN). S'agissant des mesures destinées à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'ONUN, la délégation sud-africaine se félicite du fait que les mesures prises conformément à la résolution 77/263, principalement dans les domaines de la gouvernance, du recrutement et de la passation de marchés, ont permis de faire progresser notablement les activités de planification, ouvrant ainsi la voie au lancement de la phase de conception du projet. La délégation sud-africaine attend avec intérêt l'examen du rapport du Secrétaire général à ce sujet et appuie la poursuite de la mise en œuvre de cet important projet. Enfin, elle soutient toutes les mesures visant à assurer une représentation géographique équitable au sein de l'Organisation et à faire en sorte que l'ensemble des départements et des bureaux et tous les niveaux de personnel fassent apparaître une répartition géographique aussi large que possible.

113. **Le Secrétaire général** déclare que, comme les membres de la Cinquième Commission peuvent se l'imaginer, la situation dramatique qui prévaut en Israël et dans les territoires occupés l'oblige à rester en contact permanent avec les chefs d'État et de gouvernement de la région et à prendre en considération à la fois leur disponibilité et le décalage horaire avec New York. Ne pouvant donc être présent pour toute la durée de la session en cours, il tient cependant à remercier les membres de la Commission de leurs observations.

114. Le Secrétaire général dit être particulièrement sensible à la description faite par les représentants des pays en développement de la situation tragique que vivent ces pays, qui sont aux prises avec la pandémie de COVID-19, le problème de l'allocation des ressources au lendemain de la pandémie, l'incidence des changements climatiques et les effets de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Le budget de l'Organisation des Nations Unies s'articule logiquement autour des mandats de l'Organisation et de la création de postes liés à l'exécution de ces mandats, mais cela signifie que la majeure partie des crédits budgétaires est consacrée aux dépenses directement associées à ces postes, notamment les salaires, les locaux, l'équipement, les technologies de l'information, les services d'utilité publique et, parfois, les voyages. Le budget ne prévoit guère, pour les organisations

régionales, telles que l'Union africaine, ou les États, un appui direct destiné à renforcer leur capacité à mieux exploiter les ressources mises à leur disposition. Les fonds du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement ne bénéficient que d'une part très faible des ressources du budget ordinaire. Le Secrétaire général dit espérer qu'une modification de l'approche adoptée pour l'exercice des mandats de l'Organisation permettra d'apporter un bien meilleur appui aux organisations régionales et aux États, notamment en vue du le type de renforcement des capacités dont il a fait état.

115. Ayant lui-même exercé des fonctions gouvernementales, il est bien conscient des difficultés que rencontrent de nombreux gouvernements qui, pour financer des programmes de développement et de renforcement des capacités dans des domaines tels que les droits humains, doivent traiter avec des banques multilatérales de développement, d'autres institutions financières et d'autres investisseurs, ainsi qu'avec des donateurs. Ces gouvernements sont ainsi appelés à répondre à des exigences très complexes et, souvent, à lutter pour défendre les intérêts de leurs pays face à une multitude d'entités. Le Secrétaire général estime que l'ONU pourrait jouer le rôle d'un honnête médiateur, uniquement guidé par les intérêts des États Membres, en vue d'aider ces derniers à renforcer leur capacité à mieux gérer leurs programmes, à poursuivre la réalisation des objectifs de développement durable et à prendre en charge les questions relatives aux droits humains. Il dit espérer qu'il se dégagera une possibilité réelle d'examiner attentivement l'aspect structurel du budget, en lieu et place du recours, ici et là, à des ajustements fragmentaires. Cette démarche témoignerait de l'intérêt porté aux questions pour lesquelles l'Organisation devrait s'employer davantage à apporter son appui. Toutefois, cette démarche n'aura que très peu d'impact sur la satisfaction des besoins énormes auxquels tant de pays font face. Le Secrétaire général dit que ses collègues resteront à la disposition des membres de la Commission pour l'examen de la contribution que l'Organisation peut apporter, étant entendu que ladite contribution dépendra aussi de l'engagement des États Membres.

116. **M. Luemba** (Angola) dit que l'examen du projet de budget-programme offre l'occasion d'évaluer l'efficacité de l'allocation des fonds effectuée par le Secrétaire général aux fins de la mise en œuvre intégrale et effective des mandats établis par les États Membres. La délégation angolaise a noté que le montant du projet de budget-programme pour 2024 était inférieur à celui de 2023 et que les montants des prévisions de recettes et des ressources extrabudgétaires étaient également en

baisse. L'actuel projet de budget-programme doit toutefois prévoir des ressources suffisantes pour la mise en œuvre intégrale et rapide des programmes relevant du pilier Développement, dans l'optique des conclusions du récent Sommet sur les objectifs de développement durable, et ce afin de permettre aux pays en développement de renforcer leurs capacités dans les domaines prioritaires.

117. La diversité géographique revêt un caractère primordial pour le fonctionnement de l'Organisation. La délégation angolaise soutient donc toutes les initiatives visant à parvenir à une représentation géographique équitable au sein de l'Organisation des Nations Unies et tient à souligner que les postes supplémentaires proposés pour 2024 doivent répondre au critère de la représentation géographique équitable. Le Secrétariat doit prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que tous les États Membres non représentés soient représentés au sein de l'Organisation et pour ramener les États Membres sous-représentés dans la fourchette souhaitable.

118. Le multilinguisme est une valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, dans la mesure où il favorise une diplomatie multilatérale qui renforce le dialogue entre les personnes de tous horizons et garantit la tolérance entre les pays. À cet égard, la délégation angolaise se félicite de l'allocation, au titre du chapitre 28 (Communication globale), de ressources supplémentaires destinées à financer la création de 54 nouveaux postes, qui devraient permettre de fournir des services dans les six langues officielles de l'Organisation et dans d'autres langues. Elle souligne aussi l'importance des centres d'information des Nations Unies qui, dans le monde entier, s'attachent à promouvoir, auprès du public, une meilleure compréhension des objectifs et des activités de l'Organisation et un soutien accru à ceux-ci. Il y a donc lieu d'allouer aux centres d'information des ressources adéquates et suffisantes pour leur permettre de s'acquitter convenablement de leur mission.

119. **M<sup>me</sup> Jiang Hua** (Chine) déclare que le projet de budget-programme configurera le fonctionnement de l'Organisation en 2024. Compte tenu de la faible reprise actuelle de l'économie mondiale et des répercussions persistantes des tensions et des affrontements géopolitiques, les pays en développement doivent faire face à un environnement extérieur qui se dégrade et le chemin vers la réalisation des objectifs de développement durable reste long et ardu.

120. La Chine estime que le budget-programme devrait découler du plan-programme approuvé par l'Assemblée générale et qu'il conviendrait de mettre l'accent sur l'acroissement des investissements dans des domaines

tels que la coopération pour le développement axée sur l'économie et la réduction de la pauvreté, de manière à aider les pays en développement à relever les défis auxquels ils font face et à relancer la dynamique du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le sillage du Sommet sur les objectifs de développement durable, qui se tiendra en septembre 2023. La mise en œuvre des décisions de ce sommet donnera un nouvel élan au processus. Le meilleur moyen d'exécuter les mandats assignés à l'Organisation par les États Membres consiste mettre en œuvre le plan-programme. Le processus dirigé par les États Membres doit prévaloir tout au long des débats consacrés au plan et le CPC doit disposer de toute la latitude nécessaire dans ces délibérations. Il convient de renforcer la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi par les États Membres, de manière à améliorer la transparence, la responsabilité effective et l'efficacité en ce qui concerne les activités relatives aux programmes. La délégation chinoise est favorable à l'examen, par l'Assemblée générale, des programmes qui n'ont pas recueilli de consensus au sein du CPC.

121. Le montant du budget-programme doivent garder des proportions raisonnables. Il incombe au Secrétariat de faire preuve de rigueur financière, de s'attacher à gérer de manière intégrée l'exécution du budget et de renforcer le contrôle interne, l'audit et l'application du principe de responsabilité. La délégation chinoise encourage le Secrétariat à renforcer son contrôle et sa gestion des ressources extrabudgétaires, en veillant à ce que celles-ci soient utilisées de manière transparente et bien ordonnée, en accord avec les mandats et les règles de l'Organisation des Nations Unies en la matière. La Chine reste disposée à prendre une part constructive à des consultations visant à assurer, dans le cadre d'une initiative commune, le maintien de la discipline financière de l'Organisation, dans un esprit de solidarité, de coopération et de consensus.

122. **M. Lu** (États-Unis d'Amérique) dit que, tout d'abord, sa délégation condamne fermement les attaques terroristes contre Israël, la mort de civils innocents et la prise d'otages, qu'elle présente ses sincères condoléances pour les vies perdues et qu'elle réaffirme son soutien à Israël.

123. Les crédits demandés dans le projet de budget-programme s'inscrivent en hausse de 5 % par rapport au budget de l'année précédente. La délégation des États-Unis s'emploiera, avec les autres membres de la Cinquième Commission, à examiner minutieusement les nouvelles demandes de financement et à étudier les moyens de renforcer l'efficacité et l'efficience des programmes en cours. S'agissant des priorités, l'intervenant déclare d'abord que les États-Unis

soutiennent pleinement l'augmentation des ressources destinées à la protection et à la promotion des droits humains – un pilier fondamental de l'Organisation qui bénéficie proportionnellement d'un financement inférieur à celui des piliers Développement et Paix et sécurité. Deuxièmement, à une époque où les ressources sont limitées, toutes les organisations doivent apprendre à faire plus avec moins de ressources. Les nouvelles technologies peuvent améliorer la productivité et réduire les coûts – raison pour laquelle la délégation des États-Unis encourage l'Organisation à déterminer les possibilités que lui offrent les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, pour ce qui est de l'amélioration de ses activités, par exemple dans les services de traduction.

124. Troisièmement, la délégation des États-Unis appuie la proposition du Secrétaire général visant à utiliser les contributions statutaires pour financer les activités de consolidation de la paix et s'engage à rechercher, avec les autres délégations, les moyens de résoudre cette question. Quatrièmement, les États-Unis soutiennent le principe d'une diversification des effectifs. La résolution [77/278](#) sur la gestion des ressources humaines, qui a été adoptée par la Commission à la première partie de la reprise de la soixante-dix-septième session, en mars 2023, a précisément contribué à la réalisation de cet objectif en augmentant considérablement le nombre de postes pour lesquels la préférence est donnée, en matière de recrutement, aux ressortissantes et ressortissants des États membres non représentés ou sous-représentés. La délégation des États-Unis déplore profondément le fait que le Comité consultatif ait fait fi de cette résolution et se soit référé, en lieu et place, à une autre norme, dépourvue de toute définition ou de tout fondement dans les mandats de l'Assemblée générale.

125. Enfin, la délégation des États-Unis déplore le fait que le CPC n'ait pas été en mesure de formuler des conclusions et des recommandations pour dix plans-programmes lors de sa dernière session. Elle continue de souligner que l'objectif assigné au CPC consiste à veiller à ce que les mandats soient correctement mis en œuvre. Il ne s'agit pas d'une instance habilitée à modifier ou à supprimer des mandats. La délégation des États-Unis attend avec intérêt de pouvoir aborder de manière appropriée, au sein de la Cinquième Commission, les programmes qui ont donné lieu à des conclusions et à des recommandations et ceux qui n'en ont pas fait l'objet.

126. M<sup>me</sup> Pufulescu (Roumanie), Vice-Présidente, prend la présidence.

127. **M. Nena** (Lesotho), rappelant qu'à la soixante-dix-septième session, la Cinquième Commission a confirmé la fin de la période d'expérimentation de trois ans des cycles budgétaires annuels en inscrivant ce cycle dans le cadre de financement de l'Organisation, dit que la session en cours est la première depuis cette transition. La délégation du Lesotho tient à souligner l'importance que revêt la transposition des mandats convenus au niveau intergouvernemental en programmes applicables par le truchement du cadre stratégique.

128. La délégation du Lesotho, comme beaucoup d'autres, réaffirme l'importance du CPC et du rôle central qu'il joue dans l'examen des programmes de l'Organisation et dans le concours qu'il prête au Conseil économique et social en matière de coordination au sein du système des Nations Unies. Elle espère que le rôle du CPC sera préservé, étant donné que l'approbation des plans-programme constitue une étape essentielle dans les délibérations sur le budget.

129. Sept années se sont écoulées depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et il reste moins d'une décennie avant la date butoir de 2030. Or, le monde continue de faire face aux graves problèmes liés aux répercussions dommageables de la COVID-19 et des changements climatiques. Ces répercussions ont touché tout particulièrement les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La délégation du Lesotho espère que le budget permettra non seulement de promouvoir le mandat relatif aux objectifs de développement durable mais aussi de faire face à ce qui constitue un véritable déchaînement de crises, en mettant l'accent sur l'élimination de la pauvreté, guidée par le principe consistant à ne laisser personne de côté.

130. Le Lesotho attache une grande importance à ce que les délibérations relatives au budget permettent d'approuver les ressources dont l'Organisation a besoin pour mettre en œuvre les mandats qui lui ont été confiés par les États Membres, particulièrement dans la conjoncture chaotique que traverse actuellement le monde. Il estime que, pour atteindre cet objectif, le budget doit être bien conçu et à la hauteur des défis et des besoins actuels en matière de développement.

131. **M. Kara** (Algérie) déclare que sa délégation soutient pleinement les réformes du Secrétaire général, qui visent à rendre l'Organisation plus efficace et davantage à l'écoute des besoins de ses États membres. Il a toutefois noté que l'Organisation devait faire face à des retards répétés dans le paiement des contributions, ce qui pourrait ralentir les réformes et l'exécution des mandats. Le projet de budget-programme, qui n'est pas

qu'un simple document, constitue aussi une déclaration morale qui définit les priorités, les objectifs et les valeurs de l'Organisation pour l'année à venir. La délégation algérienne, qui œuvrera à son adoption dans les délais, croit résolument que les ressources de l'Organisation doivent être à la hauteur des mandats établis par les États Membres.

132. La délégation algérienne a remarqué que le nombre de missions politiques spéciales et les coûts croissants qui y sont associés absorbent une part considérable du projet de budget-programme. Elle affirme que le meilleur moyen d'assurer la bonne santé financière de l'Organisation consiste en ce que les États Membres s'acquittent, dans les délais impartis, de l'intégralité de leurs obligations financières.

133. M. Mahmoud (Égypte) reprend la présidence.

134. **M. Kumanga** (Mozambique) dit que le projet de budget-programme pour 2024 atteste de la persistance des défis auxquels l'Organisation doit faire face, au moment où elle s'attache à redoubler d'efficience et d'efficacité dans la lutte qu'elle mène contre la pauvreté, les crises humanitaires, les inégalités et les changements climatiques. Des capacités financières devront impérativement être mobilisées pour permettre à l'ONU de s'acquitter de ses tâches et de son mandat dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de la promotion du développement. La délégation mozambicaine estime donc que le moyen le plus efficace de renforcer les capacités financières de l'Organisation consiste en ce que les États Membres et les autres parties prenantes s'acquittent de leurs contributions en temps voulu.

135. La délégation mozambicaine appuie toutes les initiatives visant à renforcer la responsabilité et la transparence dans la gestion des ressources limitées de l'Organisation, dans le souci de promouvoir le développement, de répondre aux crises humanitaires et d'assurer la protection de la vie humaine. Il encourage la poursuite de la mise en œuvre du plan de répartition géographique équitable du personnel et la réalisation de la parité femmes-hommes, qui s'inscrivent dans le cadre naturel de la diversité des Nations Unies. Il convient d'accorder la plus grande importance au soutien et à l'assistance aux pays vulnérables, afin d'améliorer leurs capacités technologiques et de transformation et de s'assurer qu'ils ne sont pas laissés pour compte. Enfin, le Mozambique reste déterminé à soutenir les propositions du projet de budget-programme renforcer davantage encore la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

136. **Mme Aras** (Turkiye) déclare que sa délégation souhaite tout particulièrement aborder, au Titre VI du

projet de budget-programme pour 2024, la thématique du chapitre 27 (Assistance humanitaire), notamment l'Initiative de la mer Noire. À la demande de l'ONU et de l'Ukraine, la Turkiye a fait office de facilitateur dans le cadre de la mise au point du plan de l'Organisation relatif à l'exportation sécurisée des céréales ukrainiennes par la mer Noire. Grâce aux contacts établis par la Turkiye et l'ONU avec l'Ukraine et la Russie, et notamment à des consultations engagées au plus haut niveau, un accord historique, à savoir l'initiative de la mer Noire, a été signé à Istanbul le 22 juillet 2022. Un mémorandum d'accord a également été conclu entre l'ONU et la Russie pour couvrir les exportations de céréales et d'engrais russes, dans le cadre d'un ensemble de mesures destinées à réduire la pression sur les marchés alimentaires mondiaux. L'Initiative de la mer Noire a permis d'exporter plus de 32,8 millions de tonnes de produits céréaliers divers vers les marchés mondiaux depuis le 1<sup>er</sup> août 2022. L'Initiative de la mer Noire a contribué à stabiliser les prix mondiaux des denrées alimentaires, à éviter une grave pénurie alimentaire et à faciliter l'accès des pays aux revenus les plus faibles aux produits alimentaires. Le Programme alimentaire mondial, qui gère des projets dans ces pays, a également bénéficié de la baisse des prix. L'Initiative et le mémorandum d'accord ont revêtu une importance cruciale pour la sécurité alimentaire mondiale et pour les personnes vulnérables dans le monde entier.

137. La Russie a décidé de ne pas poursuivre l'application de l'Initiative au-delà du 18 juillet 2023, estimant que ses exigences n'ont pas été satisfaites dans le cadre du mémorandum d'accord avec l'ONU. Depuis lors, les tensions militaires et les risques d'escalade se sont accrus dans le bassin de la mer Noire. D'autres possibilités qui consistent, notamment, à emprunter le Danube et les corridors de solidarité de l'Union européenne ne peuvent cependant pas remplacer l'Initiative en raison des coûts supplémentaires et des problèmes de sécurité qui y sont associés. Tandis que la Turkiye et l'ONU continuent d'œuvrer en faveur de la relance de l'Initiative, la Turkiye maintient ouvert le Centre de coordination conjoint d'Istanbul et continue de s'employer à raviver l'Initiative en prenant en compte les préoccupations de toutes les parties prenantes concernées. D'autres solutions pourront être envisagées si l'on parvient à la conclusion que l'initiative a fait son temps. Jusque-là, il importe de maintenir une allocation budgétaire pour l'Initiative.

138. **Mme Zilbergeld** (Israël) dit que sa délégation sait gré des informations fournies sur le plan-programme et le projet de budget-programme pour 2024, mais qu'elle se sent tenue d'informer la Cinquième Commission des

horreurs des jours précédents, qui ont vu la perpétration d'actes odieux par le Hamas, reconnue comme une organisation terroriste. Le samedi 7 octobre 2023, vers 6 h 30, un matin de shabbat, des vagues constituées de centaines de terroristes du Hamas ont envahi Israël par voie aérienne, terrestre et maritime, lançant une attaque non provoquée et sans précédent sur nombre de villes et de villages entourant la bande de Gaza. Durant les attaques, des familles entières ont été assassinées dans leur maison, les terroristes, tels des animaux, rassemblant des familles entières dans une pièce et en massacrant les membres un à un, à bout portant. Dans la petite ville de Be'eri, plus de 100 corps ont été retrouvés, ce qui signifie que plus de 10 % de la communauté a été exécutée. Non loin de là, à un festival de musique, au kibbutz Re'im, les terroristes du Hamas ont assassiné plus de 250 jeunes réuni(e)s pour ces festivités du week-end, la fête en plein air se transformant en bain de sang. Pendant que se déroulaient ces atrocités, le Hamas a continué à tirer des pluies de roquettes depuis Gaza sur des zones peuplées de civils. Ces atrocités d'une ampleur inégalée se sont traduites par l'exécution de plus d'un millier d'Israéliennes et d'Israéliens innocents en l'espace de quelques heures, des milliers d'autres personnes souffrant de blessures.

139. Sur le chemin du retour vers la bande de Gaza, les terroristes du Hamas ont enlevé plus de 130 Israéliennes et Israéliens innocents. Le monde entier a vu le spectacle atroce d'une jeune femme plaidant pour sa vie alors qu'elle était transportée à l'arrière d'une moto par un terroriste pour être détenue comme otage à Gaza. Les terroristes du Hamas ont pris en otage des femmes avec leurs bébés et leurs jeunes enfants, ainsi que des personnes âgées, dont certaines étaient des rescapées de l'Holocauste. Des crimes de guerre et des atrocités aussi odieux ne doivent pas passer inaperçus aux yeux de la communauté internationale. L'intervenante tient à affirmer clairement que le Hamas est une organisation terroriste animée par un antisémitisme génocidaire. Cette organisation est soutenue, financée et formée par une tierce partie. L'intervenante dit qu'Israël a tout à fait le droit de se défendre et elle remercie celles et ceux qui ont déjà exprimé leur soutien à l'État d'Israël. Elle exhorte la communauté internationale à dénoncer les crimes de guerre odieux perpétrés par le Hamas. Israël se trouve en première ligne dans la guerre contre le terrorisme. La terreur doit être condamnée sans équivoque. Le Hamas, organisation terroriste génocidaire, et ses crimes de guerre doivent être condamnés. Israël ripostera et l'emportera. L'intervenante conclut par ces termes : "Béni soit le souvenir de celles et ceux qui sont tombés « La nation d'Israël subsiste ».

140. **M. Tun** (Myanmar) déclare que toutes les délégations sont sans doute informées du coup d'État militaire illégal survenu au Myanmar le 1<sup>er</sup> février 2021. Cet événement a donné lieu à des destructions dans le pays et ses ramifications se sont déjà étendues à la région. Il faut déplorer le fait que la situation ne présente aucun signe d'amélioration. D'après le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la population du Myanmar a été victime de trois types spécifiques d'actes de terreur que lui inflige la junte militaire : des frappes aériennes de plus en plus nombreuses contre la population civile, des massacres brutaux lors des opérations terrestres et le brûlage généralisé et systémique des maisons et des propriétés civiles. Jusqu'à ce jour, cette junte militaire abjecte poursuit sa campagne de violences contre la population. Hier, tard dans la nuit, elle a mené des attaques aériennes sur le camp de personnes déplacées de Munglai Hkyet à Laizai, dans l'État de Kachin, tuant 30 civils, dont 13 enfants, et en blessant de nombreux autres. Si la situation est désastreuse dans tous les domaines, le volet humanitaire en particulier est extrêmement préoccupant. D'après le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du Myanmar s'élève à près de 2 millions et 18 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire.

141. Pour ces raisons, la délégation du Myanmar a prêté une attention particulière à certaines sections du rapport sur le projet de budget-programme : l'allocation de ressources pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en raison de son lien avec la paix et la sécurité internationales, et l'aide humanitaire, puisque le Myanmar est l'un des pays qui en ont besoin. À cet égard, elle s'est félicitée des stratégies et de la volonté dont s'est armé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour améliorer la coordination et l'acheminement effectif et efficace de l'aide humanitaire. La délégation du Myanmar espère sincèrement qu'un plan de réponse humanitaire permettra d'atteindre les personnes les plus vulnérables, y compris les populations du Myanmar, ainsi que les Rohingyas accueillis dans les pays de la région.

142. Le coup d'État militaire illégal du Myanmar doit prendre fin. Cela étant, le Gouvernement d'union nationale collabore avec les organisations de résistance ethnique, les organisations de la société civile et des particuliers sur le terrain, et reste ouvert à une extension de cette coopération. La délégation du Myanmar attend donc avec intérêt de coopérer avec tous les titulaires de mandat, le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, toutes les parties prenantes concernées et les organismes des Nations Unies, pour faire en sorte que

l'aide humanitaire requise soit fournie directement aux personnes qui en ont besoin.

143. Dans la mesure où l'armée exploite l'aide humanitaire et l'utilise comme une arme de guerre, la délégation du Myanmar invite tous les partenaires humanitaires et de développement à prendre soigneusement en compte cet élément important et à rechercher des moyens viables permettant d'apporter cette assistance vitale. Elle estime que des mandats humanitaires importants ne peuvent être valablement mis en œuvre que par l'intermédiaire de partenaires de confiance. Elle se félicite donc de l'examen et de l'inclusion de fonds humanitaires pour le Myanmar au titre de divers mandats, tels que les activités sur le terrain et les travaux du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, comme indiqué dans le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour 2024. La délégation du Myanmar tient également à remercier les États Membres et les donateurs réguliers pour leurs contributions.

144. **M<sup>me</sup> Pollard** (Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) remercie les membres de la Commission pour leurs observations et leur appui aux nombreuses initiatives consignées dans le projet de budget-programme. Notant l'observation faite par un certain nombre de délégations selon laquelle le montant du projet de budget-programme est inférieur aux crédits approuvés pour 2023, elle précise que le montant mentionné est le résultat de la méthodologie utilisée pour établir le budget-programme. Les prévisions présentées à la Commission ne tiennent pas compte de certains ajustements techniques, tels que ceux concernant les crédits destinés aux grands projets de construction et les mandats du Conseil des droits de l'homme, qui seront présentés à la Commission plus tard durant la session en cours. Le projet de budget-programme comporte donc des prévisions initiales qui seront suivies d'ajustements, contrairement au montant définitif des crédits ouverts pour 2023, qui intégrait ces ajustements. Les ressources demandées par le Secrétaire général pour 2024 prennent en compte des fonds supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de nouveaux mandats, ainsi que les gains d'efficacité que le Secrétariat a mis au jour pour réduire les effets de coûts des nouveaux mandats. Des informations supplémentaires seront, bien entendu, communiquées à la Commission lors des consultations informelles.

145. **M. Bachar Bong** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) se félicite des observations formulées par les membres de la Commission et les assure que le Comité consultatif poursuivra sa concertation avec eux. Répondant aux

observation relatives à la prise en compte des ressources extrabudgétaires, l'intervenant rappelle, d'une part, que le mandat du Comité consultatif est décrit dans la résolution 41/I de 1946 et dans les articles 155 à 157 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et, d'autre part, que le Comité consultatif a examiné les budgets des fonds et programmes des Nations Unies – constitués principalement par des ressources extrabudgétaires – et passé en revue tous les postes de classe D-1 et de rang supérieur, en s'appuyant sur la résolution 35/217 de l'Assemblée générale. Dans tous les rapports du Comité consultatif, dont les premiers remontent au moins à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, une section spéciale est consacrée aux ressources extrabudgétaires et soumise à l'Assemblée pour examen. Par ailleurs, l'exécution du budget est étroitement liée aux mandats inscrits dans le budget et la part des ressources extrabudgétaires est souvent très importante. S'agissant du personnel, certains postes clés sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Par suite, le même niveau de contrôle a donc été appliqué, au fil des ans, aux ressources du budget ordinaire comme aux ressources extrabudgétaires.

146. En ce qui concerne les observations relatives à la représentation géographique équitable, le Comité consultatif n'a à prendre en compte aucune considération nouvelle. Le Comité consultatif a examiné la question en se référant au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies et a rappelé que de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale font référence à ce concept. Tout récemment, à la soixante-dix-septième session, l'Assemblée générale a augmenté le nombre des postes soumis au principe de la représentation géographique. Le Comité consultatif a souligné, au paragraphe 53 de son rapport, qu'il appelait l'attention sur des chapitres du projet de budget-programme où apparaissaient des déséquilibres en matière de représentation géographique, en rappelant également que les contrats de mission conclus avec le Secrétaire général comportent des objectifs en matière de représentation géographique. Pendant deux années consécutives, le Comité des commissaires aux comptes a relevé que les objectifs n'avaient pas été atteints. L'un des moyens de remédier à cette situation consiste à pourvoir les postes vacants, raison pour laquelle le Comité consultatif étudie souvent l'incidence des projections de départs à la retraite sur chaque chapitre du budget et consigne les données pertinentes dans ses rapports. De fait, la prise en compte de ces données explique la légère augmentation du volume des rapports du Comité consultatif pour l'année en cours.

*La séance est levée à 12 h 50.*